

Cahiers LandArc 2019 - N° 33

MOYEN ÂGE - MODERNE

L'utilisation de la corne à Avignon
(XIV^e-XVII^e siècles) : le témoignage des
sources archéologiques et archivistiques



LandArc

ARCHÉOLOGIE
RECHERCHE
COMMUNICATION

L'utilisation de la corne à Avignon (XIV^e-XVII^e s.) : le témoignage des sources archéologiques et archivistiques.

Marie-Astrid Chazottes⁽¹⁾

Mots-clés :

Corne, Avignon, Artisanat, Moyen Âge, Époque moderne.

Keywords:

Horn, Avignon, horn working, medieval and modern period.

Résumé :

L'utilisation artisanale, au Moyen Âge et à l'Époque moderne, des cornes de bovidés demeure, à ce jour, assez méconnue du fait de la difficile conservation de ce matériau dans les sédiments archéologiques. L'étude de 173 chevilles et têtes osseuses du XIV^e siècle découvertes à Avignon et témoignant d'une récupération de la corne ainsi que le dépouillement de sources archivistiques datées des XIV^e-XVII^e siècles, nous permettent de proposer quelques premières hypothèses sur les modes de prélèvement des cornes ainsi que sur les objets en corne ou avec des portions de corne connus dans cette ville entre la fin du Moyen Âge et le début de l'Époque moderne.

Abstract:

The artisanal use, in the Middle Ages and the Modern Era, of bovid horns, is relatively unknown because of the difficult conservation of this material in archaeological sediments. The study of 173 horn-cores bovid (14th century) discovery in Avignon and testifying to a recovery of the horn as well as archival research (14th-17th centuries), allow us to propose some first hypotheses on the methods of collecting horns as well as on the known objects in this city between the end of the Middle Ages and the beginning of the Modern Era.

(1) Aix-Marseille Univ, CNRS, IA3M, Aix-en-Provence, France. Post-doctorante financée par la Fondation Nestlé France.

1. INTRODUCTION

La corne est une matière vivante dont la symbolique n'est ni exclusivement positive, ni exclusivement négative. Dans une partie de la littérature médiévale, elle renvoie à une action virile, guerrière, valorisée. Elle y apparaît presque exclusivement en tant que récipient ou instrument sonore. Par exemple, dans la légende Arthurienne, la consommation d'une corne remplie de vin symbolise l'endurance du guerrier et ses qualités physiques. La corne d'appel, utilisée tant à la chasse qu'à la guerre, est l'instrument de communication rendant possible les actions concertées et permettant de donner l'alarme. Depuis l'Antiquité grecque et l'épisode mythologique de la corne de la chèvre Amalthée nourrissant Jupiter enfant, la corne recouvre une symbolique nourricière. À l'inverse, les cornes sont aussi l'attribut péjoratif du mari cocu, la symbolique de la puissance sexuelle perdue par le mari trompé et soumis aux regards moqueurs⁽²⁾.

Les témoignages archéologiques de ce matériau, aux teintes variant du noir au brun clair, en fonction des animaux, sont assez rares du fait de sa difficile conservation. Deux importants lots de chevilles osseuses, bien datés, principalement du XIV^e siècle, découverts à Avignon, fournissent l'opportunité d'une étude de ce matériau. À Avignon et plus largement en Provence occidentale, pour la fin du Moyen Âge et le début de l'Époque moderne, l'exploitation de la corne est essentiellement documentée par la découverte, en fouilles, de chevilles et de têtes osseuses et par les sources d'archives. La ville d'Avignon constitue un ensemble urbain cohérent et dynamique avec un fort rayonnement économique, commercial et politique, dû notamment à la présence papale entre le début du XIV^e siècle et le début du XV^e siècle. La cité est par ailleurs un axe commercial majeur permettant de rallier Lyon et Paris depuis Marseille. Les changements qui s'amorcent, à partir du XVII^e siècle, avec l'ouverture de nouveaux marchés commerciaux et l'importation, de manière plus fréquente, de certains matériaux comme la corne de buffle ont conditionné l'intervalle chronologique choisi pour cet article.

Après une brève présentation biologique des cornes puis du corpus, cet article documentera les quelques données connues sur l'approvisionnement en corne. La seconde moitié de l'article sera consacrée à la récupération et à la transformation de la corne puis aux multiples utilisations

possibles des cornes et des chevilles osseuses à partir de l'analyse conjointe des sources archéologiques et archivistiques. Quelques ouvrages, manuscrits publiés ou gravures datés des XVII^e-XIX^e siècles, cités ponctuellement dans ce travail, nous permettent également d'approfondir certains aspects techniques délicats à documenter par l'archéologie et les sources écrites de la fin du Moyen Âge et du début de l'Époque moderne.

Quelques limites inhérentes à ce travail doivent d'ores et déjà être évoquées. Le mobilier archéologique documenté dans cet article, daté principalement du XIV^e siècle, ne témoigne que des opérations préalables au prélèvement des cornes des chevilles osseuses sans renseigner les étapes ultérieures de travail des étuis cornés ni documenter la nature de la production une fois les cornes récupérées : objets, aciérage, emploi dans des préparations pharmaceutiques, etc. Par ailleurs, la majorité des sources d'archives récolées sont plus tardives (XVI^e-XVII^e siècles) et le contexte économique est différent. Bien que les sources se complètent utilement, ces différents aspects nous empêchent souvent de les lier de manière concrète.

2. LA CORNE: DÉFINITION ET DESCRIPTION

Le terme « corne » peut se référer à l'organe entier situé sur la tête osseuse des bovinés – bœufs, buffles – et des caprinés – moutons, chèvres – ou se rapporter aux ongles et aux sabots qui recouvre la partie terminale des pieds des mammifères ongulés : bovidés, cervidés, équidés notamment. Dans le cadre de ce travail, les données récolées concernent les cornes situées sur les crânes des animaux. Ces excroissances frontales (fig. 1)⁽³⁾ sont constituées d'un axe osseux nommé notamment cheville osseuse ou processus cornual. Elles sont recouvertes d'une strate composée d'un tissu conjonctif, d'un derme et d'un épiderme. L'ensemble est enveloppé par l'étui

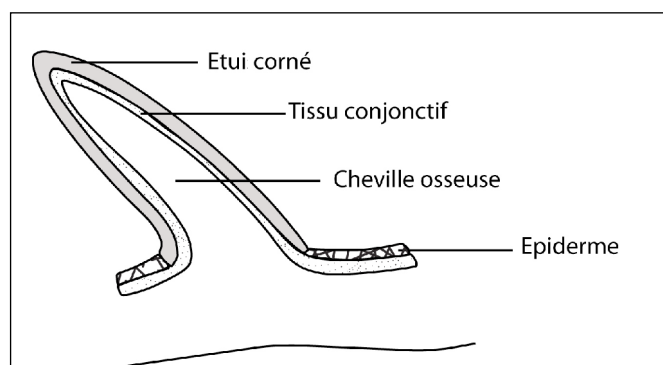


Fig. 1 – Section d'une cheville osseuse présentant sa structure (d'après MacGregor 1985, p. 21).

(2) Pomel 2010, p. 14-20.

(3) Sauf mention contraire les photographies et les dessins sont de l'auteur.

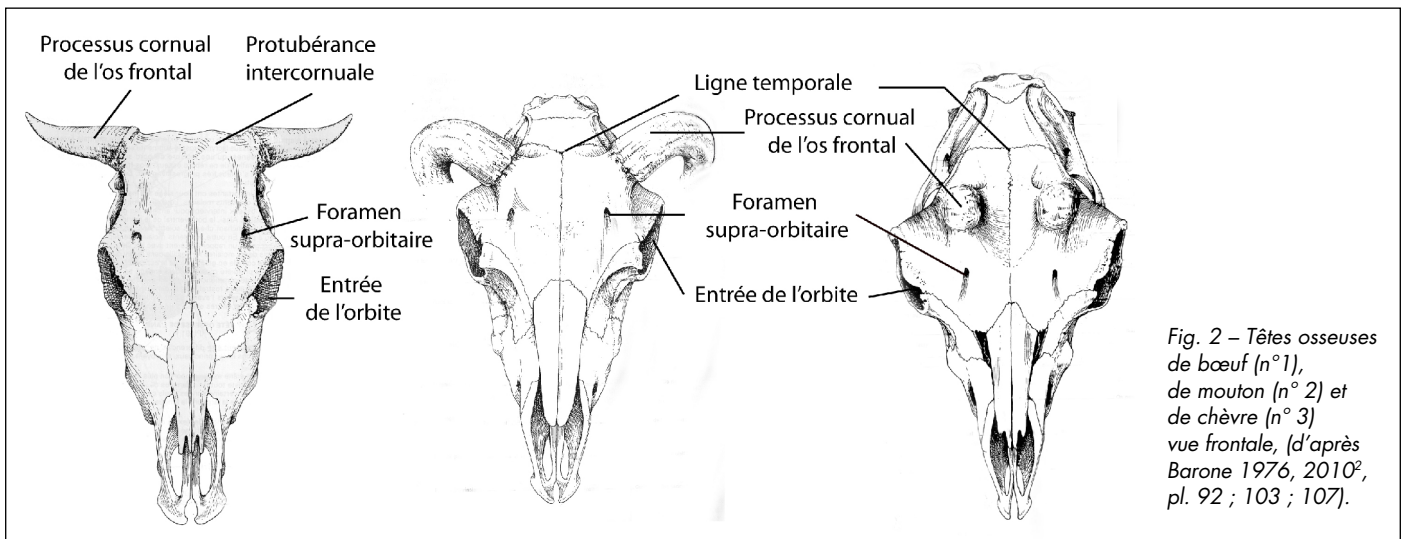


Fig. 2 – Têtes osseuses de bœuf (n° 1), de mouton (n° 2) et de chèvre (n° 3) vue frontale, (d'après Barone 1976, 2010², pl. 92 ; 103 ; 107).

corné, composé de kératine. Cette dernière couche qui se forme d'elle-même à partir de cellules épidermiques mortes est aussi souvent appelée « corne »⁽⁴⁾. À Avignon, en contexte archéologique, seules des chevilles osseuses de bœuf, de mouton et de chèvre ont été mises en évidence.

Quelques critères anatomiques et biologiques permettent de les identifier et d'ainsi justifier les déterminations anatomiques proposées. Chez le bœuf (fig. 2, n° 1), les chevilles osseuses sont de section grossièrement circulaire et sont situées sur les parties latérales de l'os frontal. Assez creux, les processus cornuaux, dont l'incurvation varie selon les races et les sujets, sont très rugueux, criblés de pertuis vasculaires et de petits ou de plus profonds sillons selon les animaux⁽⁵⁾. Chez les moutons pourvus de cornes (fig. 2, n° 2), les excroissances osseuses frontales de section ovale se développent au-dessus et en arrière des orbites de manière moins écartée que chez le bœuf. Pourvues de multiples pertuis vasculaires, elles ne sont pas jalonnées des sillons existant chez le bœuf⁽⁶⁾. Les processus cornuaux des chèvres (fig. 2, n° 3) sont très rapprochés l'un de l'autre au-dessus des orbites tout en étant moins divergents que chez le mouton. Ils sont constitués d'une matière compacte plus importante que celles du bœuf et du mouton. Le bord, qui sépare les faces planes des faces convexes, est plus saillant et tranchant que chez les deux animaux précédemment cités. Plus fines et élancées, les chevilles sont pourvues de sillons peu profonds et de quelques pertuis vasculaires⁽⁷⁾.

(4) Forest 2000, p. 44; Rijklijkhuiszen 2013, p. 217.

(5) Barone 1976, 2010², p. 131.

(6) Barone 1976, 2010², p. 131-132.

(7) Barone 1976, 2010², p. 132.

Les étuis cornés qui se développent sur chacune des chevilles osseuses et les prolongent peuvent être, selon l'espèce animale, sa race, son âge et son sexe, plus ou moins longs, épais, recourbés, torsadés ou enroulés sur eux-mêmes.

Concernant les têtes osseuses, la morphologie des portions de crâne, l'emplacement des orbites par rapport à celles de l'arce des excroissances osseuses permettent de déterminer l'espèce tandis que l'orientation correcte des orbites aide à la latéralisation de la portion de crâne.

3. LE CORPUS ÉTUDIÉ

La kératine, protéine composant principal des étuis cornés et des ongles, se conserve très peu notamment en contexte archéologique sauf si ce dernier est humide ou anaérobie⁽⁸⁾.

Pour obtenir un témoignage archéologique de la récupération de la corne, l'archéologue doit généralement se tourner vers les portions de têtes osseuses ainsi que vers les excroissances osseuses qui supportent les étuis cornés. En effet, constituées d'un axe osseux, ces chevilles se conservent assez bien en contexte archéologique. Comme le souligne V. Forest, la matière osseuse du cornillon n'est pas travaillée⁽⁹⁾ car elle comporte peu de tissu compact, la matière est trop poreuse et creuse. L'élimination de la corne du crâne ne vise donc pas à la récupération des chevilles mais bien à l'ablation de l'étui corné. Les chevilles comme les portions de crâne

(8) C'est ainsi que prisonnières d'une gangue de métal et donc dans un contexte anaérobie, plusieurs épingles en corne découvertes à Eauze (Gers) se sont conservées depuis l'Antiquité (Poplin 1992, p. 359-361).

(9) Forest 2000, p. 47

attestent donc d'une récupération de l'étui corné, sans forcément nous renseigner sur leur utilisation : production d'objets, aciérage, pharmacie, etc.

3.1. Réunion et présentation du corpus archéologique

Encore aujourd'hui les chevilles osseuses, même celles avec des traces nettes de sciage ou de percussion, sont régulièrement rangées dans la faune et non parmi les objets, les ébauches, les supports et les déchets d'artisanat. L'unique possibilité de documenter le travail de la corne reste donc de dépouiller la faune, si celle-ci n'a pas été examinée par un archéozoologue. Deux fouilles avignonaises : celle du jardin ouest du Petit Palais et de l'impasse de l'Oratoire ont livré un

matériel faunique abondant ainsi que de nombreux ébauches, déchets et objets se rapportant au travail de l'os et du bois de cervidé. Ces deux éléments nous ont incité à dépouiller le matériel faunique afin d'isoler les potentielles chevilles et têtes osseuses. En terme quantitatif, la totalité des deux collections a été examinée, soit 1077 caisses de faune pour la fouille du jardin ouest du Petit Palais et 80 pour la fouille de l'Impasse de l'Oratoire⁽¹⁰⁾. Ces deux sites ont respectivement livré 101 et 72 déchets témoignant d'une récupération de l'étui corné, soit 173 pièces au total (fig. 3).

(10) Nous tenons ici à remercier I. Rodet-Belarbi (ingénieur de recherches, Inrap, Cepam UMR 7264) et C. Beaucourt pour leur aide pour le tri de plusieurs centaines de caisses.

Pièce anatomique	Espèce	Latéralisation	jardin ouest Petit Palais	impasse de l'Oratoire	Total
Chevilles	Mouton	Droite	27	12	39
		Gauche	41	15	56
		Indéterminée	1	3	4
		Total	69	30	99
	Chèvre	Droite	8	0	8
		Gauche	3	1	4
		Indéterminée	2	1	3
		Total	13	2	15
	Boeuf	Droite	0	0	0
		Gauche	0	1	1
		Indéterminée	17	19	36
		Total	17	20	37
	Total			99	52
Têtes osseuses	Mouton	Droite	0	4	4
		Gauche	0	9	9
		Indéterminée	0	1	1
		Total	0	14	14
	Chèvre	Droite	0	5	5
		Gauche	0	2	2
		Indéterminée	0	1	1
		Total	0	8	8
Total			0	22	22
Total			99	74	173

Fig. 3 – Tableau détaillant le nombre de chevilles et de têtes osseuses.

Parmi ces déchets, 151 sont des chevilles osseuses: 99 proviennent du jardin ouest du Petit Palais et 52 de l'impasse de l'Oratoire. 22 déchets sont des têtes osseuses issues de la fouille de l'impasse de l'Oratoire. L'ensemble du mobilier conserve en grande partie sa morphologie à l'état brut. Les caractéristiques propres au bœuf, au mouton et à la chèvre sont donc bien visibles et permettent d'identifier les espèces exploitées.



Fig. 4 – Chevilles osseuses de mouton (jardin ouest du Petit Palais, 2^e moitié XIV^e s.) 1 : cheville gauche, 2 : cheville droite.

Le mouton domine avec 99 pièces (fig. 3-4). Les chevilles osseuses de bœuf au nombre de 37 (fig. 3 ; fig. 5) ainsi que les 15 processus cornaux de chèvre prouvent également l'exploitation de ces deux espèces (fig. 3 ; fig. 6). La majorité des chevilles osseuses de moutons et de chèvres a pu être latéralisée. Il s'agit d'orienter de manière correcte les chevilles en positionnant leur face plane vers l'intérieur et leur face convexe vers l'extérieur. Parmi les 99 déchets de moutons, 56 sont des chevilles gauches, 39 sont des chevilles droites et 4 très incomplètes restent indéterminées. En ce qui concerne les chèvres, 8 sont des chevilles droites, 4 sont des chevilles gauches et 3 sont indéterminées. La latéralisation des 37

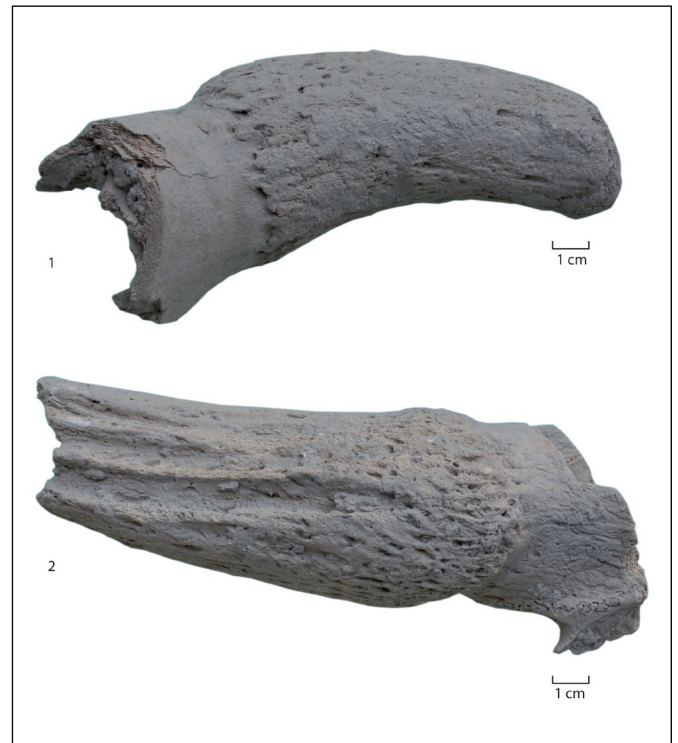


Fig. 5 – Chevilles osseuses de bœuf (impasse de l'Oratoire, n° 1 : XVI^e siècle ou postérieure ; n° 2 datation inconnue).



Fig. 6 – Cheville osseuse droite de chèvre (jardin ouest du Petit Palais, 2^e moitié XIV^e s.).

chevilles osseuses de bœuf est plus difficile puisque pour les orienter de manière convenable, les déchets doivent également comporter une amorce du crâne suffisamment importante, ce qui n'est pas le cas, exceptée pour une cheville gauche.

Parmi les 22 portions de crâne (fig. 3 ; fig. 7) examinées et possédant l'amorce d'une cheville osseuse, 8 sont issues d'un crâne de chèvre, 5 de la partie droite, 2 de la partie gauche tandis que la dernière portion est indéterminée. Les moutons sont représentés par 14 portions de crâne : 4 droites, 9 gauches et une indéterminée.

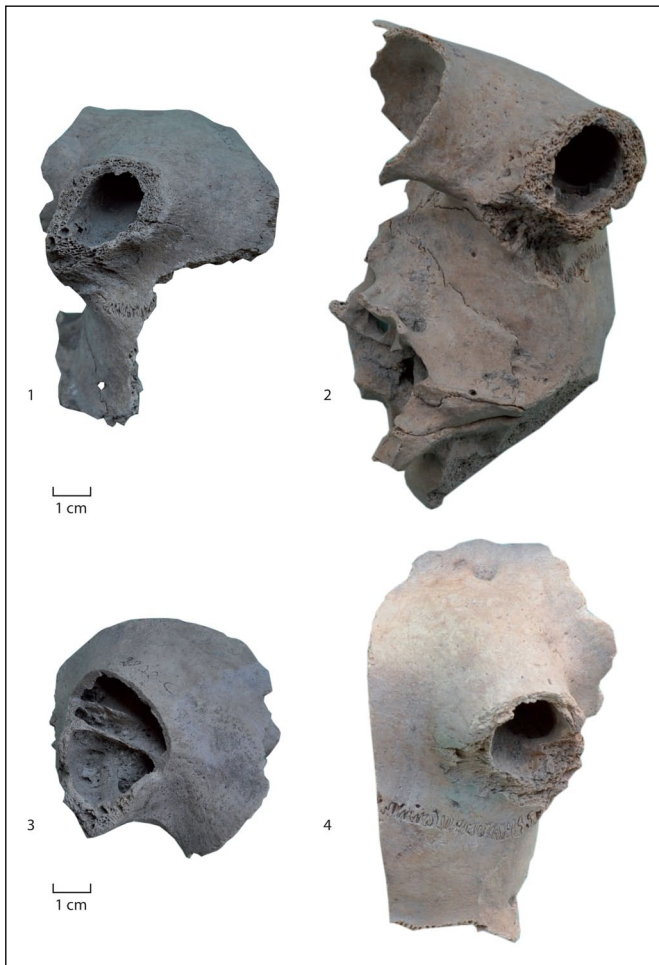


Fig. 7 – Têtes osseuses de mouton dont les chevilles osseuses ont été prélevées (impasse de l'Oratoire, datation inconnue).

3.2. Réunion et présentation du corpus archivistique

Plusieurs types de sources écrites ont été interrogés : des tarifs et des comptes de péage, des comptes de marchands, des contrats d'apprentissage, des inventaires de dots, des inventaires de biens après-décès ou de boutiques ainsi que des règlements communaux. La plupart des sources d'archives mentionnées dans cet article sont issues de registres avignonnais mais quelques autres documents provençaux importants car complémentaires ont ponctuellement été ajoutés.

Les tarifs de péage de la ville d'Avignon datés des XIV^e-XVII^e siècles fournissent des données sur l'approvisionnement local ou l'importation des matières premières, et renseignent sur la circulation par voie terrestre, fluviale ou maritime de celles-ci et des objets en matières dures d'origine animale⁽¹¹⁾. Les comptes de marchands sont susceptibles de documenter l'achat et la vente des matières premières et des objets, la qualité des produits mis à la vente ainsi que la valeur vénale

de l'objet acheté et éventuellement les circonstances de cet achat. Le dépouillement de contrats d'apprentissage est le moyen d'étudier, très partiellement, les métiers nécessitant l'emploi de matières dures d'origine animale, de tenter d'appréhender les compétences à acquérir de la part des apprentis, de caractériser les outils employés ainsi que les réglementations générales associées à ces métiers – modalités du travail, temps d'apprentissage, rémunération. Les inventaires de biens après-décès, de dots ou de boutiques d'artisans peuvent également mentionner de la matière première, des ébauches, des objets et des outils.

Quelles que soient les sources interrogées, il s'agit souvent de mentions très peu précises qui indiquent l'existence d'objets sans forcément en décrire les formes ou les matières. Les données susceptibles d'être récoltées sont également biaisées du fait qu'une partie des artefacts à faible valeur vénale, n'est pas ou que rarement signalée tandis que d'autres, en raison de leur valeur, financière ou parfois symbolique, comme les perles de chapelets, sont régulièrement répertoriés.

4. L'APPROVISIONNEMENT EN CORNE

La circulation des cornes de bœufs, de moutons et de chèvres à l'état brut ou partiellement transformées est peu documentée par les sources écrites provençales. Les 176 tarifs de péages provençaux consultés pour la période comprise entre le XIII^e siècle et le XVII^e siècle et concernant notamment la ville d'Avignon et les cités environnantes d'Aix-en-Provence, de Marseille ou d'Arles n'enregistrent pas de taxe pour l'entrée de cette matière dans son état brut⁽¹²⁾. En revanche, dans le *Dictionnaire Universel de Commerce*, Jacques Savary des Bruslons rapporte, pour l'année 1688, l'importation de cornes⁽¹³⁾ brutes à Marseille⁽¹⁴⁾. Selon lui, pour cette seule année et sans donner d'estimation précise

(11) AM Avignon, CC 1008, fin XIV^e s. (Pansier 1926, p. 40-63); Bibliothèque Ceccano, Ms 1628, f^o 1 r^o-16 v^o, 1582; AM Avignon, E. Pintat 15-502, 24 novembre 1599/AM Avignon, CC 1009, 1600; AM Avignon, CC 1009, mai 1615/AM Avignon, E. Pintat 35bis-1134, 1^{er} juillet 1634.

(12) 176 tarifs de péage provençaux datés des XIII^e-XVII^e siècles ont été examinés. La liste des registres consultés est issue du travail de récolement réalisé par O. Thuadet. Pour obtenir la liste exhaustive des tarifs de péage consultés, le lecteur peut se reporter à Thuadet 2015, t. 3, fig. 4.

(13) Nous n'avons aucune possibilité de déterminer ce que signifie le mot corne. Fait-il référence à l'étui corné ou à l'ensemble cheville osseuse et étui corné ?

(14) Savary des Bruslons, édition de 1741, t. 1, p. 154-155.

pour chaque espèce, entre 400 à 500 milliers de paires de cornes de moutons, de bœufs et de buffles seraient arrivés par voie maritime d'Espagne, du Portugal, d'Italie et de Constantinople, pour les cornes de buffles. Peut-être faut-il rester prudent sur la provenance des cornes dites d'Espagne, du Portugal et d'Italie. Les colonisations européennes en Amérique, en Asie, etc. ainsi que l'intensité des échanges commerciaux à cette période, peuvent biaiser ces informations. Par exemple, sans que l'on puisse davantage le documenter, les cornes dites d'Espagne et débarquant à Marseille peuvent provenir des colonies espagnoles d'Amérique du sud, nombreuses à cette époque, en ayant transité ou non par l'Espagne. Le devenir de ces cornes nous est inconnu. Ont-elles été travaillées sur place, exportées vers d'autres cités provençales à l'état brut ou sous la forme d'objets ?

Cette absence de données ne signifie pas qu'un commerce de la corne n'a pas existé entre les villes et les villages provençaux, mais que son importance économique était peut-être trop faible pour que la matière soit ciblée spécifiquement par les péagers. Même s'il existe des importations plus ou moins lointaines, une importante partie des cornes est certainement issue d'un circuit commercial alimentaire et donc récupérée localement. L'hypothèse de la vente des crânes, des cornes entières ou de l'étui corné par les bouchers est plausible. Une récupération par l'intermédiaire des tanneurs est également envisageable. La récupération des cornes auprès des tanneurs est documentée par des auteurs des XVIII^e-XIX^e siècles. Dans *l'Art du tanneur*, rédigé en 1764, Jérôme de la Lande indique que les artisans achètent une peau à travailler avec sa tête, ses cornes, sa queue, ses oreilles, l'eau et le sang qu'elle contient⁽¹⁵⁾. Dans le *Manuel du tanneur, du corroyeur, de l'hongroyeur et du boyaudier* du début du XIX^e siècle, Jean-Sébastien-Eugène Julia de Fontenelle renseigne sur le prix de vente des peaux en indiquant qu'il est fixé en fonction de leurs poids une fois que les poils, le sang, la graisse, les oreilles, la queue, les cornes et les extrémités des pattes ont été éliminés⁽¹⁶⁾. Le tanneur sépare donc lui-même la peau des autres éléments.

Archéologiquement, pour le Moyen Âge et le début de l'Époque moderne, ce fait est illustré par des découvertes récentes dans la ville de Dijon (Côtes d'Or, France). Les fouilles de l'ancien hôpital général ont livré, en aval du pont Aubriot, des tanneries et un abattoir, installés respectivement depuis le XIII^e siècle et le XVI^e siècle. Le bétail y était débité

de la queue à la corne. Des tanneurs, des corroyeurs, des mégissiers, des parcheminiers et des cornetiers travaillaient sur place. Les recherches ont révélé qu'il régnait en ce lieu, situé immédiatement à l'extérieur de la ville, sur un axe routier et fluvial, une odeur épouvantable et que les eaux y étaient très polluées⁽¹⁷⁾.

Absente des tarifs de péage provençaux sous forme de matière première ou de demi-produit, la corne sous forme d'objet est mentionnée dans les tarifs de péage d'Avignon à la fin du XVI^e siècle et au tout début du XVII^e siècle. Des taxes sont ainsi perçues pour l'entrée de perles⁽¹⁸⁾, de peignes⁽¹⁹⁾, de flasques⁽²⁰⁾ et de lanternes⁽²¹⁾. Le terme « corne » n'est généralement pas accompagné d'une référence à l'espèce utilisée, à l'exception des peignes. Pour ceux-ci, le tarif proposé est valable pour les objets en corne dont l'espèce n'est pas indiquée et ceux en corne de buffle⁽²²⁾. Le buffle est un animal dont la peau et les cornes sont déjà utilisées en Europe au Moyen Âge. Néanmoins, avec le développement progressif de nouveaux marchés commerciaux à partir du XVI^e siècle, la corne de cet animal arrive sans doute de manière plus importante et régulière, par voies terrestres ou maritimes depuis l'Afrique ou l'Asie. L'utilisation dans l'artisanat médiéval et moderne de cornes de buffle est un choix raisonné qui s'explique par les propriétés intrinsèques de la matière première. Alors que les cornes de bœuf, de moutons et de chèvres sont creuses sauf au niveau de l'extrémité et très peu épaisses, les longues cornes de buffles, aux couleurs variées allant du rouge au noir en passant par le brun clair, sont pleines sur une longueur plus importante. L'artisan dispose alors d'une quantité de matière plus volumineuse permettant la production d'artefacts de grandes dimensions.

(15) La Lande (De) 1764, p. 3, n° 7-8.

(16) Fontenelle (De) 1828, 1833², p. 206.

(17) Chopelain 2019, p. 40-41.

(18) Médiathèque Ceccano, Avignon, Ms 1628, f° 8 r° ; AM Avignon, CC 1009, f° 10 r° ; AM Avignon, CC 1009, f° 6 v°.

(19) Médiathèque Ceccano, Avignon, Ms 1628, f° 8 r° ; AM Avignon, CC 1009, f° 10 r° ; AM Avignon, CC 1009, f° 6 v°.

(20) Médiathèque Ceccano, Avignon, Ms 1628, f° 15 v° ; AM Avignon, CC 1009, f° 14 r° ; AM Avignon, CC 1009, f° 25 r°.

(21) Médiathèque Ceccano, Avignon, Ms 1628, f° 10 r° ; AM Avignon, CC 1009, f° 23 r°.

(22) Médiathèque Ceccano, Avignon, Ms 1628, f° 8 r° ; A. C. Avignon, CC 1009, f° 10 r° ; AM Avignon, CC 1009, f° 6 v°.

5. DE LA CORNE BRUTE AU SUPPORT

Même si la corne est une matière élastique qui se moule, se chauffe et se tord, produire un artefact nécessite une longue préparation, parfois techniquement complexe. Le travail de l'étui corné implique de séparer la corne entière du reste du crâne de l'animal puis d'éliminer la cheville osseuse. Au vu des études menées antérieurement par d'autres chercheurs, les techniques de récupération de la corne semblent avoir peu évolué entre l'Antiquité et le Moyen Âge⁽²³⁾.

L'étude des chevilles osseuses avignonnaises a révélé différents modes de récupération de la corne selon les espèces. Notre travail met également en évidence plusieurs manières de séparer les cornes des têtes osseuses avec des outils particuliers et des gestes qui semblent parfois standardisés.

5.1. Le travail de la corne à Avignon

5.1.1. Peut-on mettre en évidence des quartiers artisanaux ?

Les chevilles osseuses retrouvées sur le site du jardin ouest du Petit Palais sont issues d'une zone de rejet, un vaste dépotoir certainement aménagé entre 1365 et 1400. La terre apportée devait venir sceller des niveaux d'occupation datés du XIII^e siècle en vue de la réalisation d'un jardin, accolé à l'ancien palais épiscopal, situé à proximité immédiate du Palais des Papes. Les chevilles n'ont donc pas été retrouvées dans un espace artisanal clairement défini et circonscrit. L'analyse spatiale réalisée montre par ailleurs que les chevilles sont disséminées à l'intérieur du dépotoir dans plusieurs couches, sans que l'on puisse affirmer qu'à un moment bien précis les déchets d'une même zone de travail ont été rejetés ensemble. La réalisation du dépotoir a nécessité un apport de terre important et si celle-ci provient bien de la ville d'Avignon ou éventuellement des alentours, aucune information ne peut être donnée sur la localisation initiale dans la cité de cette terre et des chevilles qu'elle contient.

Les autres cornillons, découverts à l'impasse de l'Oratoire, à quelques centaines de mètres du jardin ouest du Petit Palais, sont principalement issus de contextes du XIV^e siècle pour les éléments datés⁽²⁴⁾. Les déchets sont cependant dispersés dans plusieurs zones et couches sans qu'un espace ne paraisse spécifiquement dédié à la récupération de la corne. Néanmoins, des déchets de travail de l'os – extrémités proximales et distales notamment – ainsi que des

baguettes d'os et des portions de diaphyses potentiellement en lien avec la fabrication de dés à jouer⁽²⁵⁾, ont également été découvertes sur le site. Sans s'avancer de manière trop imprudente, on peut supposer qu'un petit espace artisanal a peut-être existé dans le courant du XIV^e siècle, dans ou à proximité immédiate de la zone fouillée. Notons par ailleurs que celle-ci est située en périphérie de la ville médiévale à côté des remparts et non au cœur de la ville. Peut-être faut-il y déceler une intention d'isoler cette activité du cœur de la cité papale ? J.-F. Goret et D. Chaoui-Derieux ont très récemment publié un article où ils mettent en exergue, pour le nord de la France, une « profonde mutation » dans la production des objets en matières dures d'origine animale à partir du XIII^e siècle. Selon eux, le développement des villes favoriserait la fixation des zones artisanales au sein d'ateliers urbains structurés⁽²⁶⁾. Difficile cependant de déterminer si l'éventuelle activité artisanale mise en évidence sur le site de l'impasse de l'Oratoire à Avignon était pérenne au sein d'un ou de plusieurs ateliers fixés et organisés dans le périmètre suburbain.

5.1.2. Les techniques de prélèvement de la corne

L'étude des 151 chevilles osseuses issues du jardin ouest du Petit Palais et de l'impasse de l'Oratoire a clairement mis en évidence deux types morphologiques de chevilles, témoignant certainement de deux manières bien distinctes de récupérer l'étui corné. D'un côté, on retrouve 142 chevilles complètes⁽²⁷⁾ séparées des crânes par percussion puis éclatement. Les neuf chevilles osseuses appartenant au second cas ont été séparées par sciage et sont anatomiquement incomplètes puisque soit la partie proximale, soit la partie médiane, soit la partie distale est conservée. Dans chacun des deux cas et pour faciliter le travail de l'artisan, l'étui corné a très certainement été récupéré après que l'ensemble cheville et étui ait été séparé du crâne de l'animal.

(23) Krausz 1990, p. 50 ; Forest 2000, p. 43.

(24) Toutes les datations ne sont pas connues et de nombreux éléments sont hors stratigraphie. La nature des couches est également inconnue.

(25) Chazottes 2017, t. 1, p. 136-138 ; p. 145-147 ; p. 149-151 ; p. 454-456.

(26) Chaoui-Derieux, Goret 2018, p. 102.

(27) Nous entendons par cheville complète que l'artisan a eu la volonté de récupérer la cheville dans son intégralité. Les chevilles incomplètes ont été cassées *a posteriori*.

Il paraît difficile sans le recours à des expérimentations de confirmer avec précision la manière dont les chevilles ont été, durant l'ultime étape, séparées du reste du crâne. Ces dernières n'ont malheureusement pas pu être menées pour cause de manque de temps et de moyens. En effet, les normes d'hygiène rendent complexes l'obtention de crânes auprès des abattoirs et des services d'équarrissage. Par ailleurs, si la demande aboutit, les têtes sont fournies pratiquement complètes et il est donc nécessaire pour enlever les parties molles soit de faire bouillir les têtes, soit de les enterrer durant un temps assez long pour que des insectes et autres animaux s'en nourrissent. Le travail d'analyse proposé ici n'en est donc qu'à ses prémices et les données formulées sont des hypothèses qui demanderont à être vérifiées et approfondies.

La très grande majorité des 142 chevilles récupérées par percussion puis éclatement proviennent de moutons (98 spécimens) dont 56 processus cornuaux gauches et 39 droits⁽²⁸⁾. Le bœuf intervient de manière plus limitée avec 34 déchets de latéralisation indéterminée. Les chèvres ne sont enfin représentées que par dix chevilles dont quatre droites et trois gauches⁽²⁹⁾.

Les analyses techniques montrent des gestes précis, parfois standardisés, pour séparer les cornes des têtes osseuses.

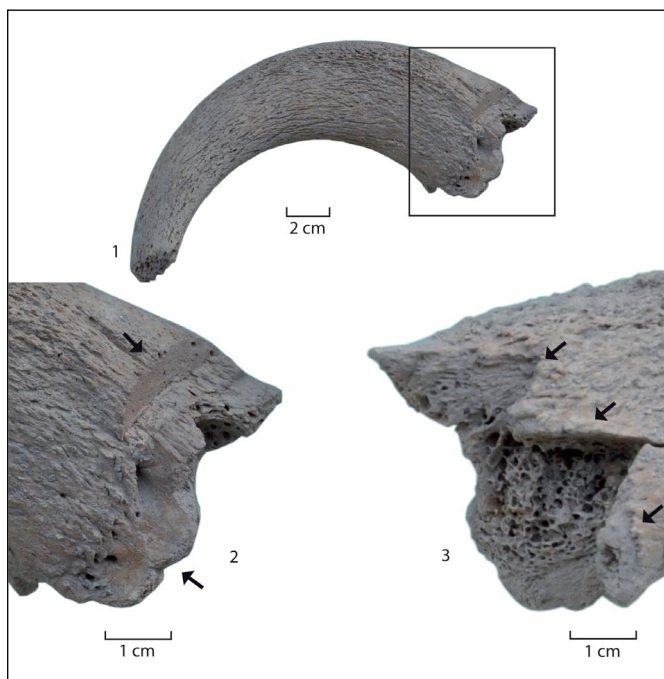


Fig. 8 – Cheville osseuse de mouton : 1 : vue d'ensemble, 2 : détail des traces, négatifs d'enlèvement en face antérieure, 3 : détail des traces, pans de fracture en faces latérale, médiale et postérieure (impasse de l'Oratoire, HS).

Sur chacune de ces chevilles se remarquent des négatifs d'enlèvement⁽³⁰⁾ réalisés par percussions lancées tranchantes, probablement directes⁽³¹⁾ (fig. 8-10). L'artisan procède dans un premier temps à l'entaillage de la corne de manière plus ou moins profonde et localisée selon la force du coup porté et sa fréquence. Les pans de fracture⁽³²⁾ visibles en section des déchets indiquent que l'entaillage est ensuite complété par un éclatement, peut-être par flexion ou percussion, engendrant des pans de fracture. L'écartement des fibres osseuses entraînent ainsi les arrachements positifs et négatifs visibles sur l'ensemble du mobilier.

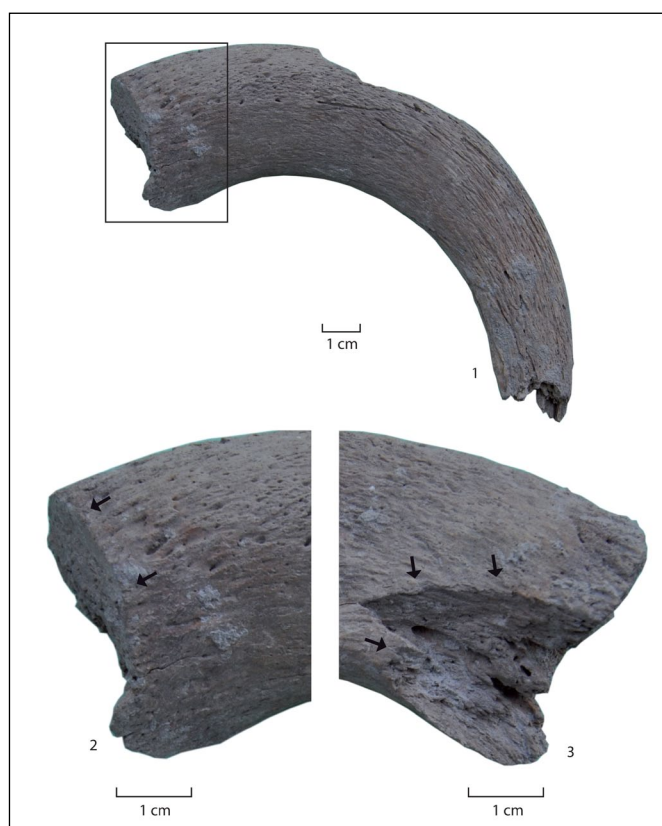


Fig. 9 – Cheville osseuse de mouton, 1 : vue d'ensemble, 2 : détail des traces, négatifs d'enlèvement en faces antérieure, latérale et médiale, 3 : détail des traces, pans de fracture en face postérieure (jardin ouest du Petit Palais, 2^e moitié XIV^e s.).

(28) Les trois dernières sont indéterminées.

(29) Les trois dernières sont indéterminées.

(30) Les négatifs d'enlèvement se reconnaissent par la présence d'entailles, de coupures, isolées ou groupées, tangentielles à la surface de la matière première, et de séries d'enlèvements jointifs (Averbouh 2000, p. 79-80).

(31) Averbouh 2000 ; Provenzano 2001, fig. 274.

(32) Le pan de fracture se caractérise par la présence d'une cassure, parfois nette, parfois plus chaotique avec des arrachements positifs et/ou négatifs (Averbouh 2000, p. 77-78 ; Goutas 2004, p. 51).



Fig. 10 – Cheville osseuse de bœuf, 1 : vue d'ensemble, 2 : détail des traces, négatifs d'enlèvement et pans de fracture (jardin ouest du Petit Palais, vers 1481).

Pour les déchets issus du squelette du mouton et de la chèvre,

la détermination de la latéralisation des chevilles permet d'indiquer les faces sur lesquelles les artisans ont procédé aux entailles. L'analyse technique ne peut en revanche pas être poursuivie pour les chevilles osseuses de bœuf puisque la latéralisation des déchets n'a pas été possible. Déterminer les faces d'attaque ainsi que l'orientation des coups portés paraît difficile et soumis à trop d'incertitude.

Concernant les chevilles osseuses de moutons et de chèvres, des hypothèses peuvent également être formulées en ce qui concerne les gestes opérés pour porter les coups, et éventuellement réaliser l'éclatement ultime visant à séparer la corne du reste du crâne de l'animal. Cependant, la variabilité anatomique dans le positionnement des chevilles, leur taille, en fonction de la race, du sexe ou de l'âge rend difficile une détermination précise des angles d'attaque et de l'inclinaison des outils employés.

L'analyse des coups portés n'a pas pu être menée sur l'ensemble des 142 chevilles séparées du crâne par percussion puis éclatement. Seules les 84 chevilles osseuses – 68 sont issues du jardin ouest du Petit Palais et 16 proviennent l'impasse de l'Oratoire – qui ont été latéralisées et dont les stigmates de fabrication sont bien visibles ont été sélectionnées.

Le nombre de coups portés sur les chevilles osseuses est limité, dans la plupart des cas, à un ou deux, localisés sur la même face. Un seul cornillon comporte de nombreuses entailles visibles sur tout le pourtour de la cheville (fig. 10). Pour les autres, l'objectif de l'artisan est d'entailler profondément la cheville avec un nombre de coups réduit avant de procéder à la séparation par éclatement. Un tableau consignait

Coup porté depuis		Entaille visible sur	Nombre (Petit Palais)	Nombre (impasse de l'Oratoire)	Total
Extérieur vers intérieur du crâne	Antérieure vers postérieure	Face antérieure	4	3	7
Extérieur vers intérieur du crâne	Antérieure vers postérieure	Face antérieure/moitié face latérale/ moitié face médiale	17	0	17
Extérieur vers intérieur du crâne	Antérieure vers postérieure	Faces antérieure/latérale/médiale	5	1	6
Total			26	4	30
Extérieur vers intérieur du crâne	Latérale vers médiale	Faces antérieure/latérale	15	2	17
Extérieur vers intérieur du crâne	Latérale vers médiale	Face antérieure/moitié face latérale	8	5	13
Extérieur vers intérieur du crâne	Latérale vers médiale	Moitié face antérieure/ moitié face latérale	6	3	9
Extérieur vers intérieur du crâne	Latérale vers médiale	Moitié face antérieure/face latérale	2	0	2
Extérieur vers intérieur du crâne	Latérale vers médiale	Face latérale	3	0	3
Extérieur vers intérieur du crâne	Latérale vers médiale	Face antérieure/face latérale/ moitié face postérieure	1	0	1
Total			35	10	45
Extérieur vers intérieur du crâne	Postérieure vers antérieure	Face postérieure/face latérale/ face médiale	1	0	1
Extérieur vers intérieur du crâne	Postérieure vers antérieure	Face postérieure/moitié latérale/ moitié médiale	1	1	2
Extérieur vers intérieur du crâne	Postérieure vers antérieure	Moitié face postérieure/ moitié face latérale	1	0	1
Total			3	1	4
Intérieur vers extérieur du crâne	Médiale vers latérale	Face postérieure/face médiale	1	0	1
Intérieur vers extérieur du crâne	Médiale vers latérale	Face postérieure/moitié face médiale	1	0	1
Intérieur vers extérieur du crâne	Médiale vers latérale	Face médiale	1	0	1
Intérieur vers extérieur du crâne	Médiale vers latérale	Face antérieure/moitié médiale	1	0	1
Total			4	0	4
Extérieur vers intérieur du crâne et intérieur vers extérieur du crâne	Latérale vers médiale et Médiale vers latérale	Moitié face latérale/ moitié face médiale	0	1	1
Total			0	1	1
			68	16	84

Fig. 11 – Tableau répertoriant l'orientation des coups portés sur les chevilles osseuses.

l'ensemble des faces sur lesquelles les coups ont été portés est consultable en **figure 11 (fig. 11 page suivante)**.

Comme le prouvent les négatifs d'enlèvement visibles sur les 84 chevilles, la plupart des coups ont été portés depuis l'extérieur du crâne vers l'intérieur (**fig. 12-15**). Ce constat est logique puisque donner des coups puissants entre les deux cornes est rendu difficile par leur faible écartement.

Les artisans ont choisi d'asséner des coups soit depuis le haut du crâne vers le bas – depuis la face antérieure vers la face postérieure (**fig. 12, n° 1-2**), soit de manière oblique depuis la face latérale – extérieur du crâne – vers la face médiale – intérieur du crâne – (**fig. 14, n° 1-2**). Pour faciliter le travail de l'artisan, la tête de capriné est certainement basculée vers l'arrière dans le premier cas. Dans le second,

elle est posée sur le côté gauche pour récupérer la cheville droite et sur le côté droit pour prélever la cheville gauche. Les faces recevant les coups diffèrent selon la force exercée

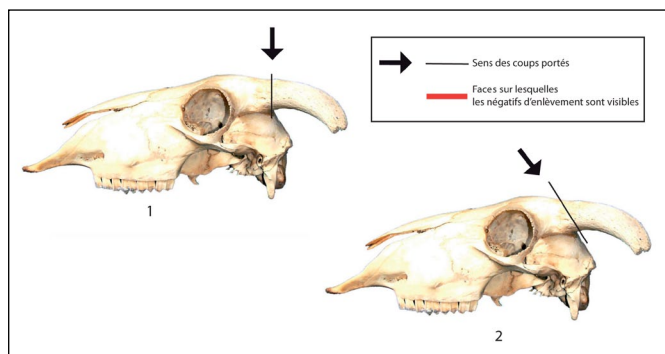


Fig. 12 – Sens des coups portés depuis l'extérieur vers l'intérieur, depuis la face antérieure vers la face postérieure, (d'après Archeozoo.org).

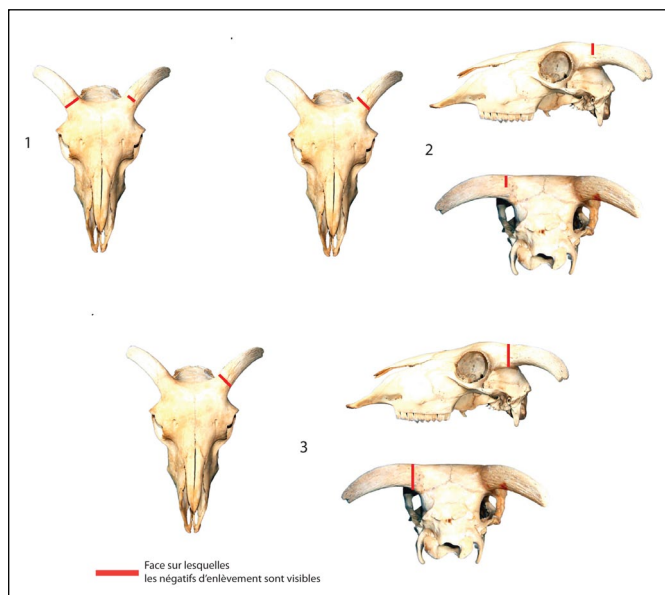


Fig. 13 – Faces sur lesquelles les négatifs d'enlèvements sont visibles (d'après Archeozoo.org).

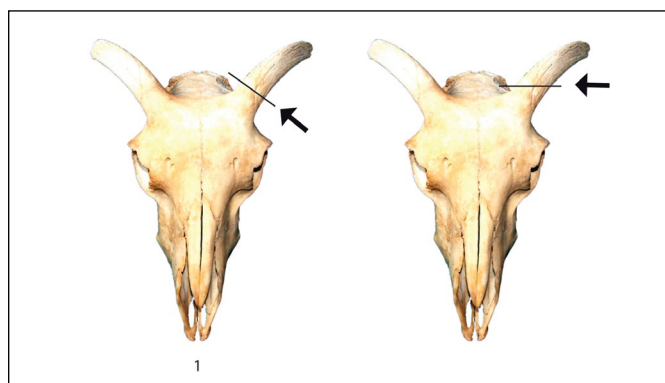


Fig. 14 – Sens des coups portés depuis l'extérieur vers l'intérieur, depuis la face latérale vers la face médiale (D'après Archeozoo.org).

par l'artisan par l'intermédiaire de l'outil ainsi que selon l'inclinaison de celui-ci.

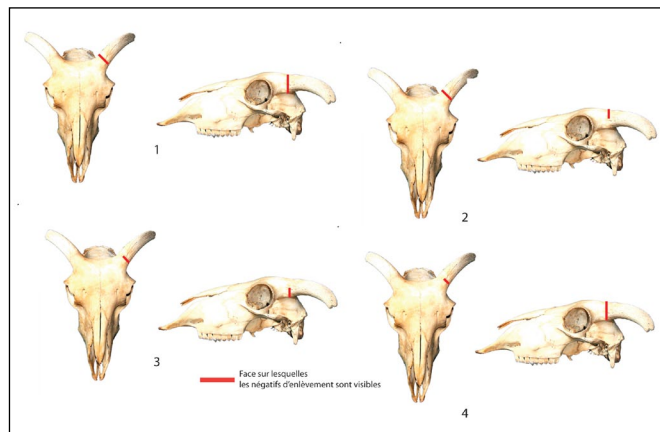


Fig. 15 – Faces sur lesquelles les négatifs d'enlèvements sont visibles (D'après Archeozoo.org).

Le premier cas rassemble les 30 chevilles prélevées alors que le crâne de l'animal a été basculé vers l'arrière et repose certainement sur les chevilles osseuses (fig. 11). Les négatifs d'enlèvement révèlent des coups portés depuis la face antérieure vers la face postérieure donc depuis le front vers l'arrière du crâne (fig. 12, n° 1-2). Selon la force des coups et l'orientation de l'outil, les négatifs d'enlèvement sont visibles sur la face antérieure (7 chevilles) (fig. 13, n° 1), la face antérieure/moitié face latérale/moitié médiale (17 chevilles) (fig. 13, n° 2), les faces antérieure/latérale/médiale (6 chevilles) (fig. 13, n° 3). Pour la séparation finale, l'artisan a certainement imprimé un mouvement de va et vient en basculant la cheville dans un premier temps vers l'arrière du crâne pour agrandir l'entaille puis vers l'avant du crâne pour sectionner de manière définitive.

Le second cas regroupe les 45 chevilles prélevées alors que les crânes sont posés soit sur leur côté gauche, soit sur leur côté droit (fig. 11). Elles présentent des entailles témoignant de coups assésés obliquement depuis la face latérale vers la face médiale – donc depuis l'extérieur vers l'intérieur du crâne (fig. 14), les stigmates de l'entaillage étant localisés soit sur la face antérieure/face latérale (17 chevilles) (fig. 15, n° 1), soit sur la face antérieure/moitié face latérale (13 chevilles) (fig. 15, n° 2), soit sur la moitié face antérieure/moitié face latérale (9 chevilles) (fig. 15, n° 3), soit sur la moitié face antérieure/face latérale (2 chevilles) (fig. 15, n° 4). Trois chevilles seulement montrent des coups assésés uniquement sur la face latérale et une seule cheville témoigne d'un coup assez puissant pour avoir entaillé à la

fois la face antérieure, la face latérale et la moitié de la face postérieure. Les cornillons de ce type ont peut-être été séparés du reste du crâne par une pression exercée sur la cheville vers l'intérieur du crâne puis vers l'extérieur avec un mouvement plus ou moins oblique vers le bas ou vers le haut.

Dans quatre cas seulement, les crânes ont été basculés vers l'avant ou retournés afin de prélever les cornes depuis la face postérieure vers la face antérieure, donc de l'arrière vers l'avant du crâne (fig. 11). On peut, pour cet ensemble, supposer une séparation par éclatement avec un mouvement dans un premier temps vers la partie antérieure puis vers la partie postérieure du crâne.

L'avant dernier groupe se compose de quatre chevilles présentant toutes un négatif d'enlèvement sur leur face médiale, témoignant d'un coup porté depuis la face médiale, vers la face latérale, donc de l'intérieur vers l'extérieur (fig. 11). Le peu d'exemples de ce type s'explique par la difficulté de porter un coup depuis l'intérieur du crâne vers l'extérieur, entre les deux cornes si le crâne est encore complet. Dans ce cas, les artisans ont certainement basculé les chevilles vers l'extérieur puis vers l'intérieur du crâne avec un mouvement une nouvelle fois plus ou moins oblique vers le bas ou vers le haut.

Une dernière cheville osseuse présente des entailles sur les faces latérale et médiale preuve qu'au moins deux coups ont été portés : un depuis la face latérale vers la face médiale et un depuis la face médiale vers la face latérale.

Les portions des sections des chevilles qui ne présentent pas de négatifs d'enlèvements comportent des pans de fracture caractéristiques d'un sectionnement par éclatement (fig. 8-10). Selon la force et le sens, les arrachements peuvent être positifs (fig. 8, n° 2, fig. 10) ou négatifs (fig. 8, n° 2-3, fig. 9) et la plupart des sections sont pourvues à la fois d'arrachements positifs et négatifs. Sur la majorité des chevilles, on retrouve même un arrachement négatif similaire en forme de triangle (fig. 8, n° 3, fig. 9, n° 3).

Outre les 142 chevilles complètes, le corpus compte neuf portions de chevilles osseuses proximales, médianes ou distales qui présentent des traces de sciage (fig. 18). Parmi ces neuf pièces, 5 proviennent de chèvres, 3 sont issues de bœuf tandis qu'une seule cheville osseuse de mouton est enregistrée. Les sillons obliques visibles en section sur l'ensemble de ces spécimens indiquent que les tronçonnages ont été exclusivement réalisés par sciage (fig. 16-17). Ceux-

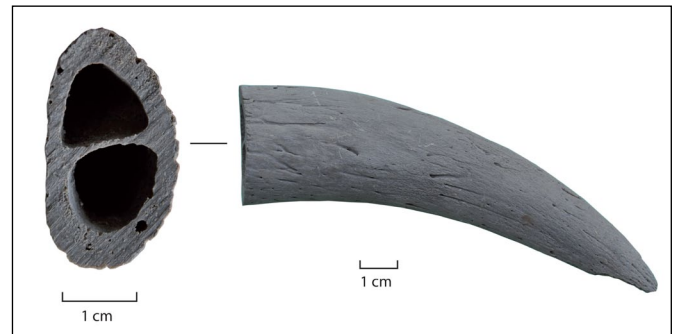


Fig. 16 – Cheville osseuse gauche de chèvre dont la section présente des sillons de sciage (jardin ouest du Petit Palais, 2^e moitié XIV^e s.).

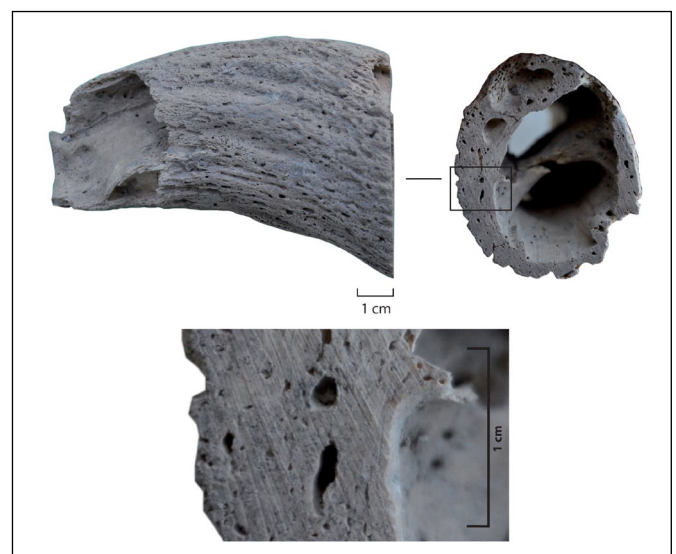


Fig. 17 – Cheville osseuse de bœuf dont la section présente des sillons de sciage (jardin ouest du Petit Palais, 2^e moitié XIV^e s.).



Fig. 18 – Extrémités distales de chevilles osseuses droites de chèvre dont la pointe a été éliminée (jardin ouest du Petit Palais, 2^e moitié XIV^e s.).

ci sont transversaux malgré une légère inclinaison de l'outil utilisé.

La portion proximale de cheville osseuse de mouton comporte d'un côté l'amorce du crâne de l'animal et de l'autre l'amorce de la cheville osseuse. La séparation avec le reste de la corne s'est faite à proximité immédiate du crâne, l'autre partie ayant également pu être tronçonnée sans que l'on en ait une trace archéologique.

Deux portions de parties médianes de chevilles osseuses de chèvre comportent deux pans de sciage, un en partie proximale pour éliminer le reste de la corne et un en partie distale pour rejeter la pointe (fig. 18). Il semblerait que les artisans aient cherché à éliminer l'extrémité distale de la corne, peut-être pour récupérer la partie pleine de l'étui corné.

D'autres déchets sont des pointes de chevilles osseuses, donc des portions distales : trois sont issues chèvres (fig. 6, n° 3, fig. 16) et trois proviennent de bœuf (fig. 17). Ces processus cornuaux sont encore pourvus de leur pointe et n'ont fait l'objet que d'un seul sciage visible (fig. 6, n° 3, fig. 16).

Ces neuf chevilles osseuses prouvent qu'une partie des cornes entières ont probablement été tronçonnées par sciage avant que l'étui corné ne soit séparé des chevilles. S. Krausz, qui a étudié un lot de chevilles osseuses d'époque gauloise tout en réalisant une enquête à caractère ethnoarchéologique auprès d'un artisan travaillant la corne dans l'Indre, émet l'hypothèse que les chevilles et les étuis cornés sont parfois sciés ensemble pour assurer plus de stabilité⁽³³⁾, l'épaisseur de corne étant parfois très fine et facilement déformable. C'est ainsi que l'artisan qu'elle a rencontré scie l'étui corné dans sa partie proximale en sciant du même coup la cheville⁽³⁴⁾. Néanmoins, cette opération peut également être réalisée après l'élimination de la cheville osseuse comme en témoignent les écrits d'Edmond de Valicourt au XIX^e siècle⁽³⁵⁾ qui indique que le tronçonnage de l'étui corné intervient après l'ablation de la cheville osseuse. Dans une vidéo retraçant la réalisation de peignes en corne à l'heure actuelle, un artisan cornetier scie à la scie électrique l'étui corné déjà débarrassé du cornillon⁽³⁶⁾.

5.2. Les techniques de prélèvement de l'étui corné d'après les sources historiques des XVIII^e-XIX^e s.

S. Krausz souligne que l'extraction de la cheville osseuse de la corne ne laisse parfois aucune trace d'outil sur les processus cornuaux⁽³⁷⁾. L'objectif est d'extraire la cheville sans endommager l'étui corné, lequel sera ensuite travaillé. Dans l'*Encyclopédie* (XVIII^e siècle), le travail de la corne est largement abordé. Cependant comme l'avait constaté V. Forest⁽³⁸⁾, les cornetiers représentés sur les gravures (fig. 19, n° 1-2) paraissent travailler les étuis cornés, rassemblés dans deux grandes panières, sans que ne soit évoquée l'étape d'ablation de la cheville osseuse, peut-être effectuée par d'autres artisans⁽³⁹⁾.

Une première approche des modes de prélèvement de l'étui corné est fournie par des textes du XIX^e siècle comme le *Nouveau*

manuel complet du marqueteur, du tabletier et de l'ivoirier rédigé par W. Maigne et E. Robinchon⁽⁴⁰⁾. Les auteurs signalent que la corne doit macérer dans de l'eau⁽⁴¹⁾ durant un temps que l'artisan doit évaluer en fonction notamment de la conservation de la corne, de sa densité ou encore de l'âge de l'animal. Cette immersion permet aux matières organiques logées entre le processus cornual et l'étui corné de progressivement se désagréger jusqu'à disparaître. La corne est ensuite secouée⁽⁴²⁾ voire frappée sur un corps dur⁽⁴³⁾ pour extraire la cheville osseuse de son enveloppe kératinée. M. le Brun, artisan cornetier dans l'Indre, rencontré par S. Krausz, laisse se décomposer la matière organique entre la cheville et l'étui en mettant les cornes à l'air libre dans des grands sacs qu'il arrose de sel. La durée nécessaire varie selon les propriétés des cornes et les conditions atmosphériques⁽⁴⁴⁾. Cet artisan récupère lui-même les cornes de bœuf à l'abattoir de sa région. Toutefois, aujourd'hui et pour plusieurs raisons⁽⁴⁵⁾, beaucoup d'artisans importent les étuis cornés ou directement des plaques de cornes d'Amérique du Sud – Brésil, Argentine – d'Australie ou d'Afrique⁽⁴⁶⁾. C'est le cas notamment de C. Bonnet, lunetier qui nous a reçu en 2013 et dont l'atelier est situé à Sens dans le Jura. L'artisan utilise principalement de la corne de buffle qu'il importe d'Inde, du Vietnam ou encore de Madagascar.

(33) Krausz 1992, p. 48-49.

(34) Krausz 1992, p. 49.

(35) Valicourt (De) 1848, p. 121.

(36) www.peignecorne.com/contents/fr/d4_fabrication_peigne_corne.html (consulté le 7 avril 2016)

(37) Krausz 1992, p. 47 ; 54.

(38) Forest 2000, p. 48.

(39) *L'Encyclopédie*, Tabletiers, Cornetiers, les cornetiers au travail, XVIII^e siècle, France (Diderot, D'Alembert 1762-1772, vol. 8, pl. 1).

(40) Maigne, Robinchon 1889, 1977².

(41) Maigne, Robinchon 1889, 1977², p. 66. W. Maigne dans un autre ouvrage consacré au métier d'ébéniste et écrit en collaboration avec M. Nosban recommande aussi l'immersion des cornes dans de l'eau de chaux pendant une quinzaine de jours, Nosban, Maigne 1877, p. 252.

(42) Maigne, Robinchon 1889, 1977², p. 66.

(43) Nosban, Maigne 1877, p. 252.

(44) Krausz 2000, p. 1992.

(45) Plusieurs artisans ont remarqué que la taille et la qualité des cornes d'animaux élevés en stabulation ne sont pas toujours satisfaisantes (Rodet-Belarbi 2000, p. 87). D'autre part, en France, un grand nombre d'éleveurs écorne leurs bœufs pour leur éviter de se blesser ce qui rend, selon M. et G. Villedet, fabricants de peignes en corne en Ariège, l'approvisionnement local difficile. www.thomaslorac.com/fr/content/11-faq

(46) Rodet-Belarbi 2000, p. 87 ; www.peignecorne.com/contents/fr/d4_fabrication_peigne_corne.html (consulté le 7 avril 2016) ; www.thomaslorac.com/fr/content/11-faq (consulté le 7 avril 2016)

5.3. La transformation de l'étui corné d'après les sources historiques des XVIII^e-XIX^e siècles

Une fois la corne débarrassée de la cheville osseuse, l'artisan peut en conserver la morphologie générale s'il désire produire des cornes à boire, des cornets pour le jeu, etc. D'autres types d'artefacts sont façonnés dans la partie pleine de la corne, la pointe. Des déchets avignonnais révèlent ainsi une récupération des extrémités distales des cornes de bœufs et de chèvres. D'autres objets, comme les peignes, nécessitent l'utilisation d'une plaque de corne obtenue par l'ouverture longitudinale et l'aplatissement de la matière première. La morphologie, la couleur ainsi que les dimensions des supports fabriqués varient de manière importante selon les espèces utilisées, le sexe, l'âge de l'animal et la qualité de conservation de la corne.

Les données ethnoarchéologiques ainsi que les ouvrages des XVIII^e-XIX^e siècles permettent d'émettre quelques hypothèses relativement aux modes d'aplatissement des étuis cornés. Le travail de la corne à la fin du XVIII^e siècle est renseigné par l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert. À la fin du XIX^e siècle, W. Maigne et E. Robinchon en donnent une description dans *Le Nouveau manuel complet du marqueteur, du tabletier et de l'ivoirier*. Une vidéo récente d'un artisan actif en Ariège complète utilement les sources écrites. Les auteurs de l'*Encyclopédie* recensent huit étapes dans l'aplatissement de la corne⁽⁴⁷⁾. Dans un premier temps, un artisan prépare les chevilles et les dispose en nombre sur une grille. Les cornes sont ensuite mises à chauffer dans une cheminée pour qu'elles se ramollissent progressivement avant qu'une ouvrière les maintienne de manière individuelle plusieurs secondes dans l'âtre. L'artisan ariégeois susmentionné fait de même. Assis devant un four, il se saisit d'une corne, disposée sur une grille dans la partie supérieure de la structure, avec une longue tenaille, puis la passe quelques secondes au-dessus de la flamme. La difficulté consiste évidemment à ne pas la laisser brûler. Sur la gravure de l'*Encyclopédie*, le chaudron visible dans la cheminée laisse penser que les cornes peuvent être ramollies quelques minutes dans l'eau bouillante. Cette étape est également signalée dans *Le Nouveau manuel complet du marqueteur, du tabletier et de l'ivoirier*⁽⁴⁸⁾.

L'étape suivante est, selon les auteurs de l'*Encyclopédie*, la tâche de l'ouvrier chargé de «couper» la corne (fig. 19, n° 4). Ce terme pose question : l'ouvrier tronçonne-t-il la corne ou réalise-t-il une entaille préparant ainsi l'étape suivante qui consiste à ouvrir la corne encore chaude ? Peut-être fait-il les deux ? Les planches de l'*Encyclopédie* illustrent parmi les

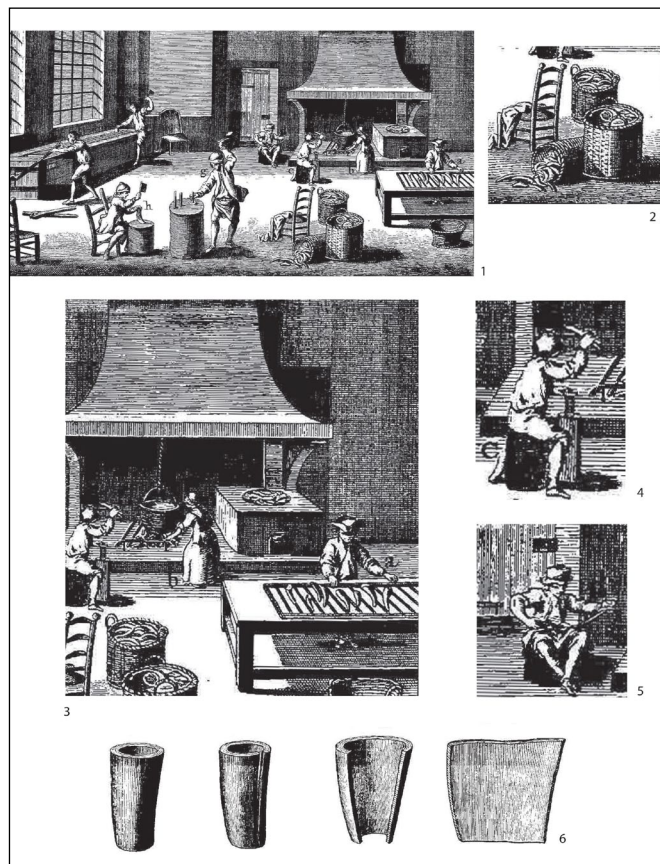


Fig. 19 – L'*Encyclopédie*, *Tabletters, Cornetiers, les cornetiers au travail*, XVIII^e siècle, France (Diderot, D'Alembert 1762-1772, vol. 8, pl. 1-2).

outils des serpettes⁽⁴⁹⁾ identiques à celles utilisées de nos jours par les cornetiers. À l'aide de différentes tenailles, plates ou recourbées⁽⁵⁰⁾, l'ouvrier du XVIII^e siècle ouvre progressivement l'étui grâce à plusieurs étapes de chauffe (fig. 19, n° 5-6). Selon les fentes réalisées, droites ou hélicoïdales, il obtient respectivement des plaquettes carrées ou rectangulaires⁽⁵¹⁾. Dans l'atelier ariégeois, la corne est entaillée dans sa longueur à l'aide d'un outil de type serpette avant d'être une nouvelle fois chauffée. À ce stade, la corne est suffisamment ramollie pour être ouverte à l'aide d'une tenaille et d'une pince plate. Deux artisans, à gauche de l'illustration, sont ensuite chargés d'aplatir la matière chauffée, l'un l'installant dans la presse à vis (fig. 19, n° 1), l'autre actionnant cette même presse.

(47) L'*Encyclopédie*, *Tabletters, Cornetiers*, XVIII^e siècle, France (Diderot, d'Alembert 1762-1772, vol. 8, pl. 1-3).

(48) Maigne, Robinchon 1877, 1977², p. 66.

(49) Diderot, d'Alembert 1762-1772, vol. 8, pl. 8.

(50) Diderot, d'Alembert 1762-1772, vol. 8, pl. 8.

(51) MacGregor 1985, p. 66.



Fig. 20 – Ambrosius Gabler, *Der Hornpresser*, (1 : gravure complète, 2 : cornetier muni d'une serpette, 3 : presse à vis, 4 : étuis cornés aplatis, 5 : déchets, 6 : outils employés), fin XVIII^e siècle, Allemagne. Musée d'Art Populaire, Dresde (musée d'Art Populaire, Dresde).

Les deux derniers ouvriers montrés au premier plan sur la gravure commencent le travail de façonnage de la plaque obtenue, à l'aide d'outils tranchants et par percussion (fig. 19, n° 1). La gravure de l'*Encyclopédie* laisse entrevoir une division du travail et une production à la chaîne avec des ouvriers assignés à des tâches bien particulières et répétées. Il ne peut être écarté que cette image puisse être une création résultant d'une volonté didactique. La seule femme représentée est chargée de faire ramollir les cornes. La présence d'un personnel féminin est également attestée par une gravure de la fin du XVIII^e siècle, *Der Hornpresser*, réalisée par Ambrosius Gabler⁽⁵²⁾. Un homme et une femme se tiennent devant un four (fig. 20, n° 1). L'ouvrière tend une portion de corne qu'elle vient de faire chauffer. L'ouvrier muni d'une petite serpette (fig. 20, n° 2) va probablement procéder à l'ouverture de l'étui avant de l'aplatir et de mettre la plaque dans la presse à vis

située à sa gauche (fig. 20, n° 3). À l'arrière sont représentés des déchets de corne (fig. 20, n° 4), des étuis aplatis (fig. 20, n° 5) ainsi que des outils utiles à l'ouverture de la corne (fig. 20, n° 6). La structure d'atelier représentée est ici plus petite que celle proposée dans l'*Encyclopédie* et une partie de la chaîne opératoire est effectuée dans un périmètre limité et par seulement deux ouvriers.

W. Maigne et E. Robinchon indiquent qu'une fois les étuis cornés mis en plaquettes, un raclage des surfaces extérieures des cornes est indispensable⁽⁵³⁾. En effet, laissée à l'air libre, contrairement à la face interne en contact avec la cheville osseuse, la face extérieure comporte des creux et des bosses qu'il faut égaliser. Cette étape peut également être réalisée avant l'aplatissement de la corne comme en témoigne une gravure de Johann Christoph Weigel, datée de la toute fin du XVII^e siècle, intitulée *Wildruff und Horn-Dreher*⁽⁵⁴⁾. Elle montre un artisan dans son atelier, tenant dans sa main gauche une corne complète de grandes dimensions maintenue en place dans un étau et dans sa main droite une lime. Il imprime un mouvement de va et vient, abrasant ainsi la surface extérieure de la corne. À ce stade, le support⁽⁵⁵⁾ est prêt à être transformé.

6. LES UTILISATIONS POSSIBLES DES ÉTUIS CORNÉS

Ce volet documente, grâce notamment aux sources d'archives, tout un pan de l'utilisation des étuis cornés, difficile à déceler par la seule prise en compte des données archéologiques. Les sources d'archives avignonaises des XIV^e-XVII^e siècles témoignent de la production de nombreux objets. D'autres domaines comme la pharmacie ou la métallurgie utilisent également des étuis cornés. Ces deux activités n'ont laissé, à ce jour, aucune trace archéologique ou archivistique pour la ville d'Avignon. Toutefois, il semblait opportun d'en faire rapidement mention dans cette section afin de montrer les infinies possibilités d'utilisation de ce matériau.

(52) Ambrosius Gabler, *Der Hornpresser*, fin XVIII^e siècle, Allemagne. Musée d'Art Populaire, Dresde (musée d'Art Populaire, Dresde), <https://skd-online-collection.skd.museum/Details/Index/290415> (consulté le 17 avril 2016).

(53) Maigne, Robinchon 1877, 1977², p. 68.

(54) Johann Christoph Weigel, *Abbildung der gemein-nützlichen Haupt-Stände [...]*, *Wildruff und Horn-dreher*, artisan abrasant la surface d'une corne, 1698, Allemagne (Weigel 1698, pl. 145).

(55) Par support, nous désignons la pièce intermédiaire entre la matière première à l'état brut et l'ébauche. C'est à partir du support que les ébauches puis les objets vont être produits (Averbouh 2000, p. 38-39).

6.1. Les objets documentés dans les sources d'archives avignonaises

Le processus de chauffe permet l'ouverture de l'étui corné et son aplatissement. L'artisan dispose ainsi de plaques de corne à partir desquelles il peut produire des supports pour l'élaboration de peignes par exemple. Sans la mise en forme de plaques, l'usage des cornes serait cantonné à la fabrication d'objets conservant la morphologie des cornes à l'état brut comme les cornes de chasse, les cornes à boire, les poires à poudre ou à l'élaboration d'objets sculptés en ronde bosse dans l'extrémité distale, pleine.

Nous disposons actuellement de peu d'informations sur les objets produits, ayant circulé ou ayant été utilisés dans la ville d'Avignon. Les étuis cornés se conservent mal en contextes archéologiques et les descriptions qui sont faites des objets dans les sources écrites sont souvent peu précises. Les quelques données récoltées nous renseignent sur l'existence d'objets personnels et intimes appartenant à l'hygiène, à la parure, à la dévotion et au costume comme les peignes, les miroirs, les perles de colliers, de bracelets, de chapelets et les chausse-pieds. Les lanternes en corne font partie des objets domestiques assez bien documentés tout comme certains objets d'armement intégralement ou partiellement en corne comme les arcs, les arbalètes et les poires à poudre. Certaines utilisations de la corne et de nombreux autres objets devaient exister ou être connus à Avignon entre le XIV^e et le XVII^e siècle mais absents des sources écrites – peut-être sont-ils peu coûteux, taxés en lot sans être individualisés ou tout simplement peu courants ? – ils demeurent difficiles à documenter.

Rares également sont les mentions précisant l'espèce employées pour élaborer l'objet : bœuf, mouton, chèvre, buffle ? Ce manque entraîne un biais important dans la recherche. Cela nous interdit par exemple aujourd'hui de faire un lien concret entre les étuis cornés prélevés à Avignon, dont les sites du jardin ouest du Petit Palais et de l'impasse de l'Oratoire nous donnent un aperçu, et les objets en corne mentionnés dans les sources écrites.

La plupart des objets identifiés que nous allons traiter, ont été relevés dans les tarifs de péage d'Avignon. Le fait d'attribuer une taxe à ces objets supposent que ceux-ci circulaient dans la ville sans que nous puissions formellement le prouver et encore moins établir une fréquence de leur circulation. Les différents tarifs existants s'échelonnent entre le XIV^e et le début du XVII^e siècles. Contrairement à ceux datés du XIV^e siècle, les tarifs postérieurs des XVI^e-XVII^e siècles se veulent exhaustifs,

les objets listés sont donc plus nombreux, diversifiés et les mentions sont nettement plus précises. Beaucoup des objets en corne recensés sont donc présents dans ces tarifs des XVI^e-XVII^e alors qu'ils ne l'étaient pas antérieurement. Cet aspect pose question. Leur présence plus importante est-elle dû à cette recherche d'exhaustivité ou reflète-t-elle une utilisation plus accrue de la corne à partir de l'Époque moderne ? L'un des difficiles exercices demeure donc de réussir à estimer la part quantitative et qualitative de la corne dans l'artisanat médiéval avignonais à partir du XIV^e siècle, période où s'organise de manière urbanistique, politique et économique la ville qui accueillent de nombreux artisans dont certains nous le verrons travaillent peut-être la corne. Une structuration de l'artisanat avignonais à l'image de celle renseignée par Étienne Boileau demeure difficile à documenter. De manière très théorique et rigoureuse, ce dernier mentionne parmi les corporations travaillant la corne et existantes à Paris au XIII^e siècle des *faisers de peignes* ou *peigniers*, jumelés avec celui des lanterniers⁽⁵⁶⁾, des patenôtriers *d'os et de cor* qu'il distingue clairement de ceux transformant d'un côté le corail et les coquilles, et de l'autre l'ambre et le jais⁽⁵⁷⁾.

6.1.1. Les peignes

Les peignes médiévaux et modernes qu'ils soient en bois, en os, en ivoire, en bois de cervidé, en corne ou en écaille de tortue sont destinés, selon leurs dimensions et leurs morphologies, à démêler et à lisser la chevelure, à soigner la barbe et la moustache ou à éliminer les parasites de la tête. La documentation archéologique avignonnaise comprend cinq peignes (XIV^e-XVI^e siècles), un de grandes dimensions en ivoire pour la chevelure et quatre petits en os destinés probablement à la barbe⁽⁵⁸⁾ mais aucun peigne en corne.

En revanche, plusieurs tarifs et comptes de péages avignonnais de la fin du Moyen Âge et du début de l'Époque moderne signalent des taxes à payer par les marchands lors de l'entrée ou le passage de peignes en corne, dans la cité papale⁽⁵⁹⁾. Alors que les peignes en ivoire, en os et en bois sont mentionnés dans les tarifs de la fin du XIV^e siècle⁽⁶⁰⁾, ceux

(56) Lespinasse (De), Bonnardot 1889, titre LXVII.

(57) Lespinasse (De), Bonnardot 1889, titres XXVII-XXIX.

(58) Chazottes 2017, t. 1, p. 697-698 ; p. 702-703.

(59) AM Avignon, CC 1008, f° 1 r°-26 v° ; Péage d'Avignon aux portes de la ville, Médiathèque Ceccano, Avignon, Ms 1628, f° 1 r°-16 v°, 1582 ; AM Avignon, E Pintat 15-502, non folioté, 24 novembre 1599 ; AM Avignon, E Pintat 35 bis-1134, mai 1615.

(60) Chazottes 2017, t. 1, p. 718.

en corne n'apparaissent pas avant la fin du XVI^e siècle, à un moment où ceux en os et en ivoire ne sont plus signalés. La douzaine de *pignes de banne de buffle*⁽⁶¹⁾ ou de corne, tout comme les peignes en bois d'ébène, était taxée 2 sous en 1582⁽⁶²⁾, 2 sous 16 deniers en novembre 1599⁽⁶³⁾ et 2 sous, 8 deniers en mai 1615⁽⁶⁴⁾. La *banne de buffle*, désigne la corne de buffle, encore utilisée aujourd'hui pour cet usage à cause notamment de son épaisseur importante. Le mot *corne* peut faire référence à tout animal pourvu d'un étui corné : béliet, chèvre, bœuf, etc. Aucune différence de taxe n'est faite entre la *banne de buffle* et la *corne* sans précision. La taxe s'applique à de petites quantités, une douzaine de peignes. Par comparaison, les peignes en buis sont, au même moment, taxés à la caisse, entre 2 florins et 2 florins 8 sous selon les années – soit entre 48 et 56 sous. Ces peignes arrivent peut-être dans des quantités plus importantes mais difficile d'estimer si leur valeur vénale est plus ou moins importante que celle des peignes en corne ou en ébène puisque le nombre de peignes par caisse n'est pas précisé. La morphologie, les dimensions et la présence éventuelle d'un décor ne sont pas mentionnées.

Dans les inventaires de bien après-décès et les inventaires de marchands provençaux médiévaux, les peignes en ivoire ou en bois sont relativement nombreux et ceux en corne pratiquement inexistant. Ils sont en revanche plus régulièrement cités dans les documents d'Époque moderne⁽⁶⁵⁾. L'apparition des peignes en corne dans les tarifs de péage à partir du XVI^e siècle, à une période où les peignes en ivoire et en os ne sont plus mentionnés, de même que la rareté voire l'absence des peignes en corne dans les inventaires de biens après-décès et de marchands de l'Époque médiévale *a contrario* des actes postérieurs, est peut-être à rapprocher d'une utilisation plus importante de la corne à partir du XVI^e siècle. Cela ne signifie pas pour autant une absence d'utilisation de la corne au Moyen Âge à Avignon dans la confection de peignes.

Aucune mention de peigne en corne n'a été identifiée dans les inventaires après-décès et de marchands avignonnais pour la fin du Moyen Âge mais un compte de marchand mercier de la ville de Carpentras, à quelques kilomètres seulement de la ville d'Avignon fournit des données intéressantes⁽⁶⁶⁾. Il répertorie en provençal les ventes⁽⁶⁷⁾ réalisées entre mai 1396 et novembre 1397. Jumelée avec celle d'un drapier, la boutique de ce marchand semble avoir une certaine envergure. Parmi les objets de mercerie figurent un grand nombre de peignes. Certains d'entre eux sont vendus à

l'unité, tandis que d'autres sont achetés au poids. Entre mai 1396 et novembre 1397 près de 170 peignes ont été vendus à l'unité. Ils correspondent sans doute aux achats de particuliers pour leurs besoins personnels et quotidiens. À plusieurs reprises des acquisitions à la douzaine sont renseignées⁽⁶⁸⁾. Ces peignes n'ont peut-être pas été acquis par un particulier pour sa toilette journalière mais peut-être par un mercier itinérant ou possédant une boutique de moindre importance ou un revendeur, venu s'approvisionner en marchandises pour en faire commerce à son tour. Dans le document le marchand emploie des termes très divers pour désigner les peignes et rares sont ceux qui ne comportent pas des descriptions même succinctes. Certains comme *grassion*, *faytissa* et *obrada* se rapportent probablement à la qualité des produits⁽⁶⁹⁾. D'autres termes font référence aux matières des peignes. Le marchand propose ainsi à la vente des peignes dits d'*escaussa* qui pourraient être en bois. Une dernière catégorie de peignes a retenu notre attention. Le mercier enregistre ainsi la vente en août 1396 d'un quarteron de *pienche de gornal* pour 6 sous et en septembre 1396⁽⁷⁰⁾ celle d'un *pienche de gornal* pour 6 deniers⁽⁷¹⁾. Ces peignes sont d'un très faible coût, aussi bon marché que les *pienchers grassion*. La traduction n'est pas certaine mais le mot *gornal* s'apparente peut-être au mot provençal *cornal*, la corne.

Les sources médiévales dépouillées n'attestent pas, à ce jour, de peignier dans la ville d'Avignon. En revanche, le corps de métier est connu durant l'Époque moderne à Marseille grâce notamment à l'inventaire après-décès de Joseph Giraud (19 novembre 1721)⁽⁷²⁾. L'artisan, qualifié de *faiseur de peignes* élabore des peignes en corne et en buis. Le

(61) De *buffle* ou de *buffre* selon les variations orthographiques.

(62) Médiathèque Ceccano, Avignon, Ms 1628, f° 8 r°.

(63) AM Avignon, E Pintat 15-502, non folioté.

(64) AM Avignon, E Pintat 35 bis-1134, p. 20-21.

(65) Chazottes 2017, t. 1, p. 723-724.

(66) Bibliothèque Inguibertine, Carpentras, Ms 882, 296 f°.

(67) Ponctuellement, le livre de comptes mentionne quelques achats.

(68) Bibliothèque Inguibertine, Carpentras, Manuscrit 882, f° 48 r°, f° 160 v°, f° 189 v°, f° 250 r°.

(69) Chazottes 2017, t. 1, p. 720-721.

(70) Bibliothèque Inguibertine, Carpentras, Manuscrit 882, f° 35 v°, 13 août 1396.

(71) Bibliothèque Inguibertine, Carpentras, Manuscrit 882, f° 53 v°, 25 septembre 1396.

(72) AD BDR Marseille, 2 B 829, acte n° 141 ; Pour une transcription de cet acte, se reporter à Chazottes 2017, t. 3, annexe 6, document 3.

notaire enregistre des matériaux à l'état brut et notamment une centaine de *cornes de beuf rondes pour faire les peignes* ainsi que de très nombreuses plaquettes de cornes prêtes à être transformées. Il recense ainsi *trois cens pièces de corne à faire de peignes en plaques*. Le fabricant dispose par ailleurs des outils nécessaires au travail de la corne : une presse, des outils en fer avec des manches en bois. Aucun peigne achevé en corne n'est mentionné. Toutefois, le notaire précise qu'une partie des articles ont été vendus en amont de cet inventaire dans lequel figure les écus d'or et d'argent issus de la vente des divers peignes.

6.1.2. Les miroirs

Le petit miroir médiéval est très semblable à celui produit dans l'Antiquité. Qu'il soit en métal, en verre ou en cristal de roche⁽⁷³⁾, il peut être monté dans un cadre de diverses matières, serti d'émaux, de pierreries, parfois accroché au mur. À partir de la fin du XIII^e siècle et du début du XIV^e siècle, la production de petites boîtes à miroir constituées de deux valves se développe. La première abrite le miroir, souvent métallique et rond, tandis que la seconde est assemblée à la première par l'intermédiaire d'une charnière et joue le rôle de couvercle⁽⁷⁴⁾. De tels objets sont ponctuellement mentionnés dans les inventaires de biens ou les registres de compte, parfois associés aux peignes, révélant leur utilisation conjointe. Toutefois, les mentions de miroirs en corne sont rares. Dans beaucoup de cas le matériau du cadre n'est pas précisé ou est en ivoire⁽⁷⁵⁾.

Un tarif de péage avignonnais, de la fin du XIV^e siècle, indique une taxe de 6 sous sur les *mirails en caysa*⁽⁷⁶⁾ sans plus de précisions. Dans les registres postérieurs datés entre la fin du XVI^e et le milieu du XVII^e siècle, les tarifs diffèrent selon les matières qui composent les parties destinées à réfléchir l'image – verre, cristal ou acier – et selon leurs tailles – grandes, moyennes ou petites. Pour tous les objets, le péager taxe séparément les objets *garnis* de ceux *non garnis*⁽⁷⁷⁾. Il devait entrer à Avignon des miroirs avec ou sans monture sans que l'on ait connaissance du matériau de celle-ci.

Une partie des miroirs taxés étaient peut-être dotés d'un cadre en corne puisque quelques actes provençaux signalent leur existence. Ainsi, dans l'une des chambres du château des Baux-de-Provence, se trouvait, lors de l'inventaire du 24 octobre 1426, *i mirail de corne noire, ou de jayet, redont sans voirre, ou quel a de l'un des flans iii ymages d'ivoire*⁽⁷⁸⁾. Le notaire paraît avoir eu des difficultés à déterminer la matière de ce miroir probablement sans vitre, hésitant pour le cadre,

également orné de plaques d'ivoire gravées ou sculptées, entre de la corne noire et du jais. Le 5 mai 1451, un document stipule que Girard Nasse, marchand d'Aix-en-Provence, commande parmi des objets de mercerie destinés à être embarqués sur une galère en partance pour Alexandrie, *duodenarum speculorum de diverse sorta de cornays deauratorum*⁽⁷⁹⁾, soit douze miroirs de diverses sortes en corne – le mot provençal *corna* est ici affublé d'une désinence latine – dorée.

6.1.3. Les perles

Les perles retrouvées en contexte archéologique ou mentionnées dans les sources d'archives médiévales et modernes ont pu appartenir à des bijoux de corps – colliers, bracelets, boucles d'oreille –, à des bijoux de tête, de coiffe et de vêtement – frontiers de perles, coiffes féminines ou vêtements agrémentés de perles – ou à des accessoires religieux tels que les chapelets. Lorsqu'elles sont retrouvées isolées dans les couches archéologiques, leur fonction est difficile à déterminer. De même, dans les sources d'archives, il est régulièrement fait mention de perles sans précision sur leur destination fonctionnelle : sont-elles des perles de colliers, de chapelets ou destinées à orner des coiffes féminines ? Dans certains cas, le mot perle désigne l'élément du collier ou du chapelet tandis que dans d'autres elle se rapporte à l'objet dans sa globalité. La matière première utilisée dans la fabrication des perles est souvent délicate à identifier. Par exemple, la petitesse des objets découverts en fouilles ainsi que l'absence de critère anatomique fiable empêchent parfois de différencier le bois de cervidé, de l'os ou de la corne. Les contextes archéologiques avignonnais ont fourni 35 perles en matière dures d'origine animale pour les XIV^e-XVI^e siècles. Aucune n'est en corne, 21 sont en corail, 8 sont en os et les 6 dernières sont en nacre. Dans les sources d'archives, la matière première n'est pas toujours précisée. Parfois, le mot perle se rapporte à la petite concrétion calcaire née dans l'huître perlière. Souvent, il n'est pas possible de déterminer formellement la matière s'il n'est pas précisé la nature biologique de celle-ci.

(73) Lagabrielle 2000, p. 112-115

(74) Gaborit-Chopin 2000, p. 120.

(75) Chazottes 2017, t. 1, p. 733-736.

(76) AM Avignon, CC 1008, f° 8 v°.

(77) Médiathèque Ceccano, Ms 1628, f° 7 v° ; AM Avignon, E Pintat 15-502, non folioté ; AM Avignon, E Pintat 35 bis-1134, non folioté.

(78) Barthélémy 1877, p. 140, n° 4.

(79) AD BDR Aix-en-Provence, 306 E 277, non folioté.

Les tarifs de péage d'Avignon datés entre la fin du XIV^e siècle et la première moitié du XVII^e siècle, prévoient des taxes pour l'entrée ou le passage dans la ville de patenôtres de diverses matières premières et origines géographiques. Les perles en corne ne sont citées qu'à partir de la fin du XVI^e siècle et toujours en association avec les perles en bois. En fonction des années, elles sont taxées au poids ou à la pièce ce qui nous empêche d'évaluer l'évolution tarifaire : 3 sous le quintal en 1582, 4 sous la grosse⁽⁸⁰⁾ en 1599 et en 1615⁽⁸¹⁾. Dans le tarif de 1582, les perles en corne sont les articles les moins chères, avec les perles en bois et en rocaille. Elles sont taxées 33 fois moins chères que celles en jais, 100 fois moins chères que celles taillées dans un corail de qualité inférieur, 200 fois moins onéreuses que l'ambre et la jaspe et 800 fois moins dispendieuses que le *courail de thoute sorte*. Les taxes à payer pour des perles dites d'Italie et celles d'*esmail* sont également importantes, respectivement 6 sous la douzaine et 1 florin la douzaine mais, imposées à la pièce, la comparaison est moins aisée. Elle est possible dans les tarifs suivants où les perles en corne sont taxées à la pièce. Leur imposition est 24 fois moindre que celles d'Italie et 84 fois moindre que celles en émail.

L'entrée de ces objets à Avignon est l'œuvre des marchands, des merciers et des colporteurs. L'un d'eux meurt à l'Isle-sur-la-Sorgue en 1545, à proximité d'Avignon⁽⁸²⁾. Sa balle contenait des *patres* – terme générique pour désigner les perles isolées et les chapelets – de différentes sortes : bois, jaspe, émail, imitation de saphir. Il est également mentionné la présence de six perles de *beuf* valant 1 gros et 6 deniers⁽⁸³⁾. Ce terme mal identifié pourrait faire référence à de la corne de bœuf ou à de l'os de bœuf. Elles sont les moins chères vendues par le colporteur. Le prix augmente à peine pour les perles en bois tandis qu'il double pour les perles en jaspe. Les perles en émail sont les plus coûteuses.

À la lecture de ces documents, les perles en corne semblent être, au même titre que celles en bois et en rocaille, des objets communs, accessibles aux classes sociales les moins aisées. On constate par ailleurs que, tout comme les peignes, les perles en corne, ne sont pas signalées dans le tarif de la fin du XIV^e siècle et ne sont présentes dans les tarifs qu'à partir de la fin du XVI^e siècle. Est-ce un biais dans la recherche, une absence à imputer à un manque de précision dans les tarifs antérieurs ou deviennent-elles plus courantes à partir de cette période ?

Un artisan fabricant des perles est connu à Avignon au XVII^e siècle par un contrat d'apprentissage. Devant notaire, André Juge, *feseur de patenostres*, s'engage le 12 août 1606 à

prendre en apprentissage pendant un an et demi Hubert Beraud. Il promet de lui *apprendre l'art et mestier de patrer et s'astreint notamment à lui enseigner comment entalher et teindre et fere toutes les couleurs bonnes et propres à teindre lesdites patenostres*⁽⁸⁴⁾. Les matériaux travaillés par cet artisan avignonnais ne sont pas précisés mais la possibilité de pouvoir les teindre suppose l'emploi de l'os comme l'atteste des objets retrouvés en contextes archéologiques⁽⁸⁵⁾, du bois et peut-être aussi d'autres matériaux tels que de la corne.

6.1.4. Les chaussepieds

Des chaussepieds en corne ou en bois de cervidé sont utilisés en Provence au moins dès le XVI^e siècle d'après les sources provençales. L'attestation la plus ancienne connue à ce jour figure dans l'inventaire des biens et des marchandises, rédigé le 29 mars 1581, de feu Jean Mourches, marchand d'Aix-en-Provence. Parmi les produits qu'il propose à la vente figurent *troys chaussepieds de bane*. Le notaire précise qu'ils sont de peu de *valleur*⁽⁸⁶⁾. Selon les textes provençaux, le terme *bane* désigne tantôt la corne, tantôt le bois de cervidé. Dans le cas précis, les objets en question devaient être en corne, l'élaboration d'un chaussepied en bois de cervidé étant plus long à réaliser. L'artisan doit travailler par fendage puis élimination de matière première alors que l'ouverture de la corne grâce à une chauffe de celle-ci lui permet d'obtenir plus facilement la forme courbe du chaussepied. Le tarif de péage avignonnais de l'année 1615 indique que ces objets ont certainement circulé dans cette ville et sur le territoire provençal. Chaque douzaine de chaussepieds en corne de toutes sortes est taxée de huit sous à l'entrée de la ville⁽⁸⁷⁾. Ces objets se retrouvent ensuite dans les demeures provençales. Deux chaussepieds, un en fer et l'autre en corne, font par exemple partie des biens enregistrés au cours de l'inventaire du château de Caseneuve à une cinquantaine de kilomètres d'Avignon, réalisé le 15 mars 1610⁽⁸⁸⁾.

(80) Une grosse correspond à douze douzaines de pièces soit 144 unités.

(81) AD Vaucluse CC 1008 et Pansier 1926, p. 40-63 ; Médiathèque Ceccano, Avignon, Ms 1628, f° 1 r° - 16 v° ; AM Avignon, CC1009, AM Avignon E Pintat 15-502 ; AM Avignon CC1009, AM Avignon E Pintat 35 bis-1134.

(82) AD Vaucluse, 3 E 38 1085, f° 20 r° - 20 v° ; Thuaudet 2015, t. 4, p. 172-173.

(83) Thuaudet 2015, t. 2, p. 1225 ; t. 4, annexe 8, doc. 23, p. 172-174.

(84) AD Vaucluse, Avignon, 3 E 12 1407, cahier 2, f° 134 v° - 135 v°.

(85) Chazottes 2017, t. 1, p. 642.

(86) AD BDR Aix-en-Provence, 303 E 175, f° 1806 r°.

(87) AM Avignon, CC 1009, f° 13 v° (1615).

(88) Godefroy 2004, p. 40.

6.1.5. Les lanternes

Même si elles sont peu nombreuses, les sources d'archives avignonaises témoignent de l'existence de lanternes en corne. Ainsi, dans les tarifs de péage avignonais de la fin du Moyen Âge et de l'Époque moderne, une taxe est prévue pour l'entrée ou le passage dans la ville de lanternes de bois et de corne de toutes sortes. L'impôt évolue peu et pour une douzaine d'objets, il faut s'acquitter de 2 sous en 1582⁽⁸⁹⁾, de 2 sous 16 deniers en novembre 1599 et en 1600⁽⁹⁰⁾ et de 2 sous 8 deniers en mai 1615 et en juillet 1634⁽⁹¹⁾. L'existence de la production de lanternes en corne est toutefois nettement plus ancienne que le laisse supposer les sources d'archives avignonaises.

Dans l'*Encyclopédie*, par exemple, Diderot et d'Alembert indiquent que l'emploi de la corne dans la fabrication de lanternes daterait de la fin du haut Moyen Âge. Il s'agirait d'une innovation anglaise, réalisée pour la première fois sous le règne d'Alfred le Grand. Au-delà de cette affirmation difficilement vérifiable, le manuscrit technique explique que la corne est

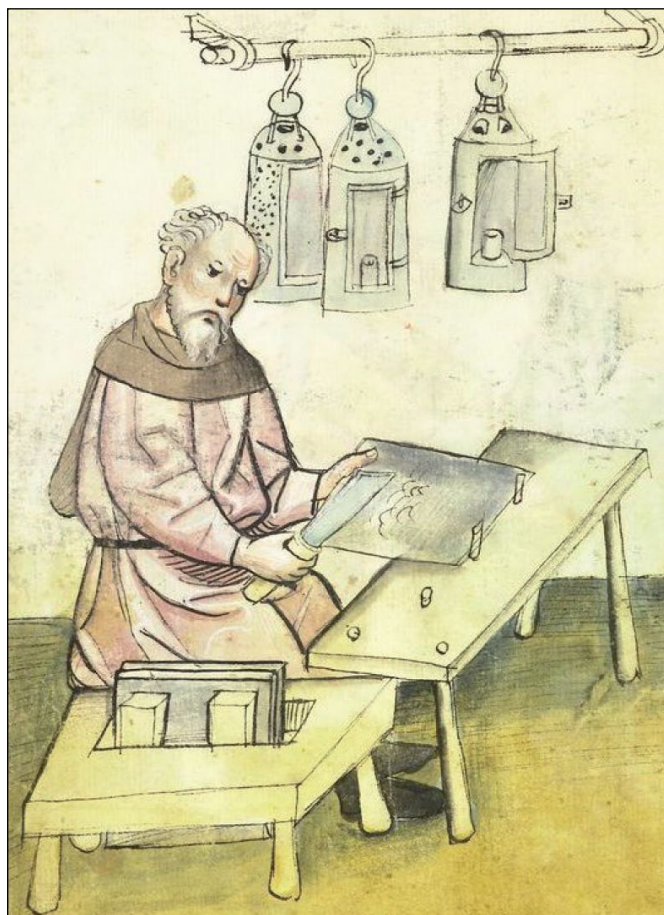


Fig. 21 – Die Hausbücher der Nürnberger Zwölfbrüderstiftungen, cornetier préparant une plaque de corne, 1425, Allemagne. Nuremberg, Stadtbibliothek, Amb 317.2, f° 15 v° Stadtbibliothek de Nuremberg, (<http://www.nuernberger-hausbuecher.de>).

insérée dans des châssis en bois⁽⁹²⁾. Le manuscrit rédigé par Étienne Boileau et décrivant les métiers et les corporations en activité à Paris au XIII^e siècle fait référence à des lanterniers en rapportant que ce corps de métier, jumelé avec celui des peigniers, est en charge à cette période, à Paris, de la production de minces plaques de corne et d'ivoire à fixer dans les lanternes⁽⁹³⁾. Plusieurs artisans lanterniers sont représentés dans les sources iconographiques. Dans l'un des manuscrits conservés à la Stadtbibliothek de Nuremberg, une image datée de l'année 1425, représente un cornetier (fig. 21), grattant et lissant, à l'aide d'un outil tranchant, une plaque de corne qu'il installe ensuite dans la petite presse située à ses côtés⁽⁹⁴⁾. Au second plan, plusieurs lanternes achevées, accrochées à une tringle, ont été représentées. L'artisan cornetier qui reçoit des lanternes à structure en métal ou en bois est en charge de la fixation des plaques de corne, qu'il prépare au préalable.

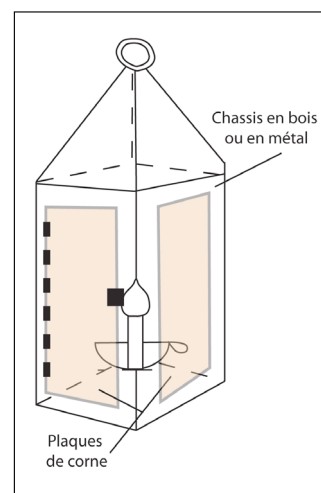


Fig. 22 – Schéma restituant l'insertion de plaques de corne dans l'armature, en bois ou en métal, d'une lanterne.

Sous forme de plaques, les étuis cornés garnissaient donc parfois, au même titre que le verre, les parois des lanternes médiévales et modernes (fig. 22). L'utilisation de la corne s'explique par la possibilité de disposer, une fois celle-ci ouverte et aplatie, d'une plaque de grandes dimensions une fois celle-ci ouverte et aplatie. Par ailleurs, même si elle n'est pas transparente, la corne est, selon sa couleur, suffisamment translucide pour laisser passer correctement la lumière et la diffuser.

(89) Médiathèque Ceccano, Avignon, Ms 1628, f° 10 v° (*lanterne de bois et corne de toute sortes*).

(90) AM Avignon, E. Pintat 15-502, non folioté (*lanternes de bois et cornes de toutes sortes*) ; AM Avignon, CC1009, f° 12 v° (*lanterne di legno et corne d'ogni sorte*). Le second document daté de l'année 1600 est une copie du premier rédigé en novembre 1599.

(91) AC Avignon, CC1009, f° 23r° (*lanterne de bois et corne de toute sorte*) ; AM Avignon, E. Pintat 35bis-1134, p. 18 (*lanterne de bois et corne de toute sorte*). Le second document réalisé en juillet 1634 est une copie du premier daté de mai 1615.

(92) Diderot, d'Alembert 1751-1772, texte, vol. 9, article lanterne de corne.

(93) Lespinasse (De), Bonnardot 1879, titre LXVII.

(94) Die Hausbücher der Nürnberger Zwölfbrüderstiftungen, cornetier préparant une plaque de corne, 1425, Allemagne. Nuremberg, Stadtbibliothek, Amb 317.2, f° 15 v° Stadtbibliothek de Nuremberg, (<http://www.nuernberger-hausbuecher.de>).

6.1.6. Les armes de jet : les arcs et les arbalètes

Concernant les armes de jet et notamment les arbalètes, les sources archéologiques et archivistiques avignonnaises se complètent. Certains éléments constitutifs des arbalètes comme les noix en bois de cervidé et les carreaux en fer sont régulièrement découverts en fouilles⁽⁹⁵⁾ tandis que d'autres comme les placages décoratifs ou les éléments terminaux des arcs, en corne, ne sont à ce jour connus que par les sources d'archives.

Un tarif de péage avignonnais daté de la fin du XIV^e siècle prévoit une taxe à payer de 4 sous pour les *albarestas de hif o de bana*⁽⁹⁶⁾. Ces artefacts ne figurent pas à la section armement mais sont listés parmi les objets de mercerie dans la catégorie *mersa de Milan*⁽⁹⁷⁾, ce qui ne prouve pas formellement qu'ils viennent d'Italie mais indique possiblement si ce n'est une provenance usuelle du moins la réputation des productions qui en sont originaires. Le mot *bana* est un terme générique pour désigner les excroissances présentes sur les crânes des animaux.

Des inventaires de biens après-décès provençaux mentionnent également, outre des arbalètes de bois⁽⁹⁸⁾, des arbalètes dites de corne et d'os. En 1302, un état des armes, des munitions et du matériel naval appartenant à la cour royale de Marseille est réalisé par Bérenger Mirabeau, clavaire de la ville. Il relève 32 arbalètes de corne et 546 arbalètes de bois⁽⁹⁹⁾. Ces dernières sont donc largement majoritaires par rapport aux productions en corne. Dans l'inventaire des biens mobiliers du château de Castellane en juillet 1333 figurent *septem baliste fine de cornu*⁽¹⁰⁰⁾ et *sex balistas finas de cornu*⁽¹⁰¹⁾ et dans celui du *castrum* des Baux, deux grosses *abalestres de corne*⁽¹⁰²⁾ sont signalées en octobre 1426.

La mention « arbalète de corne » fait peut-être référence aux placages décoratifs en corne ou en bois de cervidé présents sur les arbriers. La réalisation de ces placages est encore peu documentée archéologiquement et il est souvent difficile d'attribuer une fonction aux plaquettes isolées trouvées en fouilles car les destinations fonctionnelles sont multiples : éléments décoratifs de coffrets, pièces de tabliers de trictrac, placages des arbalètes. Actuellement, les quelques objets spécifiquement identifiés comme des placages d'arbalètes sont en os et en bois de cervidé⁽¹⁰³⁾. La mauvaise conservation de la corne explique certainement l'absence archéologique de ces objets. Sur les peintures murales datées du XV^e siècle, dans le sanctuaire de La Brigue, dans les Alpes-Maritimes, des placages blancs et noirs dessinant des motifs

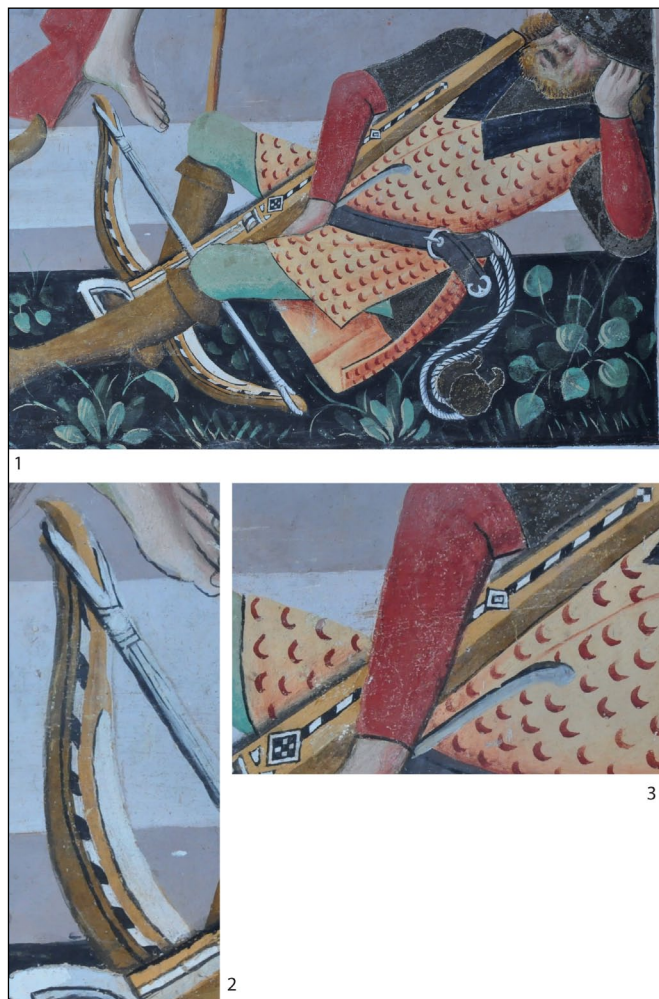


Fig. 23 – Jean Canavesio, Cycle de la vie de la Vierge et du Christ (détail), Soldat endormi au pied du Christ, XV^e siècle, chapelle Notre-Dame-des-Fontaines, La Brigue, Alpes-Maritimes (clichés : O. Thuaudet).

géométriques s'observent sur l'arbrier et l'arc de l'arbalète tenue par un soldat. Les différences de couleur correspondent probablement à des matières différentes comme la corne, l'ivoire, l'os ou le bois par exemple (fig. 23).

(95) Chazottes 2017, t. 1, p. 813 ; p. 816-823.

(96) AM Avignon, CC 1008, f° 11 r°.

(96) AM Avignon, CC 1008, f° 10 r°.

(96) AD BDR Aix-en-Provence, 309 E 172, f° 276 r°, Confirmation de tutelle avec inventaire de Marguerite, veuve de Lazare Bertrand.

(96) AD BDR Aix-en-Provence, B 1938. Il mentionne également 753 crocs d'arbalète ou crannequins, sans poignée et 333 avec poignée et 681 poignées de crocs.

(96) Pécout et al. 2011, p. 455.

(96) Pécout et al. 2011, p. 457.

(96) Barthélémy 1877, p. 145, n° 61.

(96) De Groot, et al., s.d, s.p. ; Rabovyanov 2016, p. 11-13.

Outre les « arbalètes de corne », la cité avignonnaise prévoit aussi à la fin du XIV^e siècle un tarif de péage pour l'entrée ou le passage dans la ville d'*arcs de hif ho d'os, on de banas*⁽¹⁰⁴⁾, o d'autre fusta. Les arcs dits de bois d'if, d'os, de corne ou de bois de cerf et de tout autre bois sont taxés à la pièce, 6 deniers par arc, quels que soient leurs matériaux. Ces arcs se retrouvent dans des inventaires de biens après-décès. Ainsi, le notaire ayant procédé aux biens présents dans le château de Castellane liste *unum arcum sagitarium finum de cornu*⁽¹⁰⁵⁾ c'est-à-dire des arcs à flèches fin, en corne.

Le terme « arc de corne » est délicat à interpréter. Il peut s'agir d'arcs dont les extrémités sont en corne. En effet, selon l'*Art d'archerie* publié en 1901 d'après un manuscrit du XV^e siècle, la corne de vache intervient dans la fabrication de l'extrémité des arcs simples. Des éléments que l'on nomme cornettes sont fixés aux deux extrémités de l'arc, endroits sur lesquelles la corde est ensuite positionnée⁽¹⁰⁶⁾. L'auteur conseille, par ailleurs, pour les tirs à longue distance, de remplacer la corne par du bois de cervidé pour plus de résistance⁽¹⁰⁷⁾. Dans le cas d'arcs composites⁽¹⁰⁸⁾, la corne pourrait être l'un des matériaux constitutifs de l'arc et serait notamment destinée à renformer la résistance de l'arc. En effet, ces arcs dits composites sont généralement faits de l'assemblage de plusieurs matières collées entre elles : le bois de l'arc est renforcé à l'intérieur par une lamelle de corne et à l'extérieur par des tendons.

6.1.7. Les poires à poudre

La poudre est connue en Europe à partir du milieu du XIII^e siècle et commence à être utilisée dans l'artillerie dans le courant du XIV^e siècle. Au XV^e siècle, l'arquebuse apparaît. L'emploi des armes à feu portatives et d'artillerie se généralise dans le courant du XVI^e siècle⁽¹⁰⁹⁾. Au même moment, les textes provençaux et notamment avignonnais livrent des informations relatives à l'utilisation de la corne dans la fabrication de poires à poudre et l'emmanchement d'armes.

Les tarifs de péage avignonnais des années 1582, 1599 et 1615 comportent ainsi, à la section armement, quatre taxes différentes pour le transport de poires à poudre. Le paiement se fait au nombre de pièces. Pour celles en corne non dorée, il faut en 1582, 1599 et 1615 s'acquitter d'une taxe de 12 deniers⁽¹¹⁰⁾, de 16 deniers⁽¹¹¹⁾ et de 8 deniers⁽¹¹²⁾ par objet. L'impôt à payer augmente avec la qualité puisque pour les poires à poudre en corne dorées, les prix sont plus élevés : 1 sou en 1582⁽¹¹³⁾, 1 sou et 8 deniers en 1599⁽¹¹⁴⁾ et 1 sou et 4 deniers en 1615⁽¹¹⁵⁾. Deux derniers tarifs se rapportent

à des poires à poudre couvertes de velours et garnies de cuir. Pour ces deux types d'objets, les tarifs sont identiques : 2 sous la pièce en 1582⁽¹¹⁶⁾, 2 sous et 16 deniers la pièce en 1599⁽¹¹⁷⁾ et 2 sous et 8 deniers la pièce en 1615⁽¹¹⁸⁾.

Ces mêmes documents indiquent également des taxes à payer pour l'entrée ou le passage d'arquebuses et de pistolets⁽¹¹⁹⁾, mais aucune précision n'est donnée sur leur matériau. Des pièces conservées dans des musées, notamment au musée du Louvre et de l'armée à Paris attestent de la présence de corne, d'ivoire et de nacre incrustée sur les armes à feu portatives modernes. Ces objets très coûteux, parfois d'apparat, sont évidemment réservés à une classe aisée de la population.

Aucune arme à feu avec des éléments en corne n'a été retrouvée dans les inventaires après-décès avignonnais consultés. En revanche, des mentions intéressantes ont été relevées dans l'inventaire des biens de Claude Monlard, *merchand de Marseille* daté du 15 juin 1575. Il y figure par exemple une *arquibuze a rouet* avec sa fiasque de bane estimée à 15 francs⁽¹²⁰⁾ et une fiasque de corne avec deux *pouverins de fer noir*, le tout d'une valeur de deux livres⁽¹²¹⁾.

(104) Il faut certainement lire *banas* à la place de *banas*.

(105) Pécout, *et al.* 2011, p. 456.

(106) Cité dans Daimé 1998, p. 64. Malgré nos recherches il n'a pas été possible de consulter l'*Art d'Archerie*.

(107) Serdon 2005, p. 207.

(108) Ce type d'arc est connu dès le Néolithique. La bibliographie est abondante sur le sujet. Se reporter par exemple à Leroi-Gourhan 1973 (Rééd. 1945), vol. 2, p. 64. L'auteur y décrit la différence entre l'arc simple, constitué d'une seule pièce de bois ou de métal, et l'arc composite fait de l'assemblage de plusieurs éléments collés l'un sur l'autre. Les arcs composites existent également au Moyen Âge. Se reporter aux travaux de V. Serdon (Serdon 2005, p. 33-34).

(109) Malgouyres 2014, p. 86.

(110) Médiathèque Ceccano, Avignon, Ms 1628, f° 15 v°.

(111) AM Avignon, E Pintat 15-502, non folioté.

(112) AM Avignon, CC 1009 (1615), f° 25 r°.

(113) Médiathèque Ceccano, Avignon, Ms 1628, f° 15 v°.

(114) AM Avignon, E Pintat 15-502, non folioté.

(115) AM Avignon, CC 1009, f° 25 r°.

(116) Médiathèque Ceccano, Avignon, Ms 1628, f° 15 v°.

(117) AM Avignon, E Pintat 15-502, non folioté.

(118) AM Avignon, CC 1009 (1615), f° 25 r°.

(119) Médiathèque Ceccano, Avignon, Ms 1628, f° 15 v° ; AM Avignon, E Pintat 15-502, non folioté ; AM Avignon, CC 1009 (1615), f° 25 r°.

(120) AD BDR Marseille, 2 B 789, f° 166 r°.

(121) AD BDR Marseille, 2 B 789, f° 163 v°.

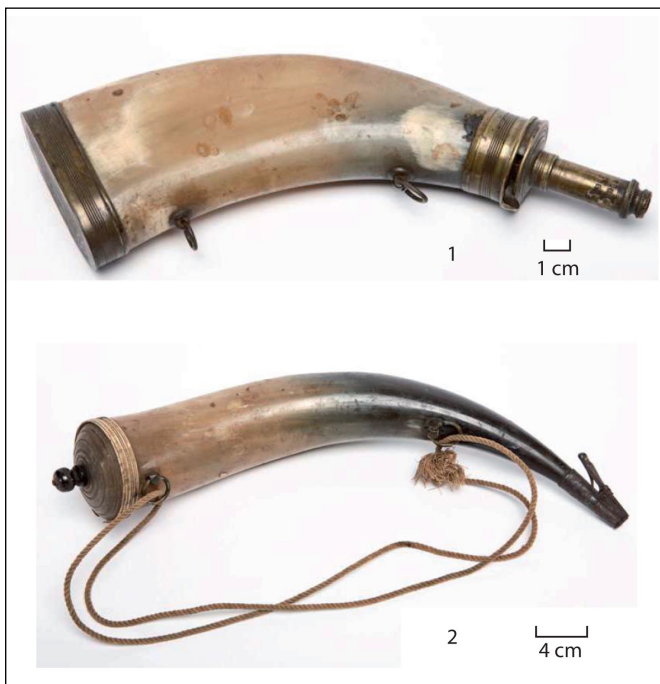


Fig. 24 – Paires à poudre en corne, début XX^e siècle ? Museon Arlaten, Arles, (clichés : Museon Arlaten).

Les termes *pouverins* et *fiasques* désignent des poires destinées à contenir la poudre des armes à feu. Aucune information n'est connue sur l'espèce de bane utilisée. S'il s'agit bien de corne, leur morphologie a dû être mise à profit pour fabriquer des objets qui pourraient ressembler aux poires à poudre, en corne de vache, datées du début du XX^e siècle et conservées au musée ethnographique Arlaten à Arles (fig. 24, n° 1-2). Le *manuel de l'armurier, du fourbisseur et de l'arquebusier* de 1832 indique par ailleurs que le principal avantage des poires à poudre en corne est la transparence de la matière première. Cet aspect translucide permet de contrôler visuellement le niveau de poudre restant. Ledit manuel poursuit avec les inconvénients de l'utilisation de la corne. La matière résiste mal à la pluie et l'humidité ce qui nuit à la conservation de la poudre. Par ailleurs, une chaleur importante fissure la corne et entraîne une perte de produit⁽¹²²⁾.

6.2. D'autres utilisations possibles

6.2.1. La pharmacie

Bien qu'absente des documents d'archives médiévaux et modernes avignonnais dépouillés, la corne est probablement employée dans l'apothicairerie de ces périodes. En effet, les traités de pharmacie postérieurs au XVI^e siècle mais rassemblant

des recettes souvent issues de la médecine médiévale ou plus ancienne la mentionnent dans plusieurs compositions. Notons tout de même que celle-ci semble moins utilisée que d'autres matériaux comme le corail et l'ivoire. L'ongle d'élan interviendrait par exemple dans les médicaments fortifiant le cerveau et soignant les maladies ou les malaises de type épilepsie, vertige, apoplexie ou léthargie. La corne de bœuf et de cheval, donc le sabot, figure dans des recettes contre les hémorragies et les crachements de sang⁽¹²³⁾. Une recette nommée *Pulvis Hystericus*, destinée entre autres à apaiser les suffocations⁽¹²⁴⁾ et à provoquer les règles des femmes⁽¹²⁵⁾, utilise même de l'ongle et de la corne de bouc. Nicolas Léméry cite aussi une poudre nommée *Pulvis Cardiacus Magistralis* composée, parmi divers ingrédients, de corne, d'ivoire, de corail, de perle, de bois de cerf et d'os de cœur de cerf⁽¹²⁶⁾. Comme son nom le laisse deviner, ce remède est utilisé pour fortifier le cœur. Il interviendrait également pour favoriser la sueur et la transpiration et pour calmer les humeurs⁽¹²⁷⁾.

6.2.2. La métallurgie

Afin de transformer le fer en acier, l'artisan enrobe le métal dans un ciment composé de charbon de bois et de matière organique qu'il chauffe ensuite à haute température⁽¹²⁸⁾. Parmi les matières organiques utilisables, il peut choisir des débris de cuir, de l'os, de la corne, etc. Cette dernière est composée de carbone riche en azote, ce qui est un avantage dans le procédé de cémentation. Toutefois, sa forte teneur en soufre diminue la malléabilité du métal⁽¹²⁹⁾. L'utilisation des cornes de bœuf pour la détrempe des limes ou l'aciérage par cémentation est attestée dès le XII^e siècle grâce aux écrits du moine Theophile qui consacre un chapitre à ce sujet dans le *Diversarum artium Schedula*⁽¹³⁰⁾.

(122) Paulin-Desormeaux 1832, p. 218.

(123) Léméry 1697, 1717², p. 387, 604, 725. Nicolas Léméry précise qu'il reprend la recette d'Adrian von Mynsicht ; Chadli et Hemrit (Trad.) 2005, p. 95.

(124) Meuve (De) 1679, 1695², t. 2, p. 380-381 ; Léméry 1697, 1717², p. 241.

(125) Léméry 1697, 1717², p. 241.

(126) Il s'agit d'un petit os triangulaire situé aux abords des valves cardiaques du cerf. Il est également présent chez le bœuf.

(127) Léméry 1697, 1717², p. 214-215.

(128) Forest, Bois 2000, p. 58.

(129) Forest, Bois 2000, p. 59.

(130) L'Escalopier (De) (Édit.) 1843, chap. 18, p. 139-140. Charles de l'Escalopier a réalisé une traduction en français du texte latin rédigé au XII^e siècle par Théophili.

«*De temperamento limarum, Combure cornu bovis in igne et rade, atque misce ei tertiam partem salis, et tere fortiter. Deinde mitte limam in ignem, et cum canduerit, salies illam confectionem super eam ex omni parte, aptisque carbonibus valde ardentibus cum festinatione sufflabis per omnia sic ut temperamentum non cadat, et statim eiciens extingue aequaliter in aqua, et inde eiciens siccabis modice super ignem. Hoc modo temperabis omnes quae sunt ex chalybe*».

D'après lui, les limes doivent donc être détrempées à l'aide de cornes de bœuf brûlées et raclées mélangées à un tiers de sel avant d'être broyées. La lime est ensuite mise au feu, chauffée puis saupoudrée de cette préparation. Une fois retirée du feu, cette dernière doit être trempée dans l'eau puis séchée doucement au feu. Le principe consiste à mettre en contact les limes avec des composés destinés à durcir leur surface.

Rares sont les données archéologiques illustrant cette utilisation de la corne. Dans un article publié en 2000, V. Forest et M. Bois rapportent la découverte conjointe, dans des comblements de silos datés du XIV^e siècle, sur le site de la place du marché à Saint-Paul-Hes-trois-châteaux⁽¹³¹⁾, de scories et de chevilles osseuses de moutons, de chèvres et de bœufs⁽¹³²⁾. Les auteurs évoquent de manière plus succincte un cas similaire à Elne⁽¹³³⁾ où de nombreuses chevilles osseuses de caprinés ont été retrouvées avec des éléments ferreux dans des couches datées des XI^e-XII^e siècles⁽¹³⁴⁾.

Sur les deux sites avignonnais ayant livré des chevilles osseuses, aucun lien avec une activité métallurgique ne peut être faite puisqu'aucune scorie n'a été découverte dans les niveaux datés du XIV^e siècle.

7. SYNTHÈSE ET CONCLUSION

Contrairement à d'autres matières dures d'origine animale comme l'os, le bois de cervidé, le corail ou l'ivoire, la corne se documente difficilement à partir des seules découvertes archéologiques avignonnaises alors même que quelques sites de grande ampleur, ayant livré un mobilier abondant (principalement datés des XIV^e-XVII^e siècles), ont été fouillés – jardin ouest du Petit Palais, impasse de l'Oratoire, rue Carreterie, place de la Principale, rue Bannasterie.

La mise au jour des chevilles et des têtes osseuses de bœuf et de caprinés, sur les sites du jardin ouest du Petit Palais et de l'impasse de l'Oratoire sont des preuves, certes indirectes, d'une récupération et donc d'un éventuel usage de la corne à Avignon

pour le XIV^e siècle. L'analyse technique menée sur ces deux lots de chevilles et de têtes osseuses, datés principalement du XIV^e siècle renseignent de manière précise sur les modes de séparation entre les cornes et les crânes. Elle ne documente toutefois pas la manière dont, par la suite, les chevilles ont été séparées des étuis cornés. L'usage artisanal ne fait aucun doute mais les utilisations précises qui en ont ensuite été faites nous sont inconnues. Les étuis cornés prélevés ont-ils servi à la confection d'objets ? Ont-ils été raclés, brûlés, etc., avant d'être incorporés à des préparations pharmaceutiques ou métallurgiques ?

Les objets produits sont difficiles à documenter puisqu'ils sont absents des contextes archéologiques. Par ailleurs, peu d'artefacts sont finalement cités dans les sources écrites dépouillées au regard du nombre d'objets qui devaient être produits à cette période. L'absence de certains d'entre eux pose question. En effet, les sources écrites avignonnaises récolées ne mentionnent pas de cornes de chasse, de cornets à écrire ou à jouer, conservant la morphologie à l'état brut de la corne, alors que ces objets devaient très probablement exister. Leur absence est certainement la conséquence d'un biais dans les recherches. Ainsi, les cors de chasses, issues de corne de bovinés, ne sont pas rares dans les collections muséales. Quelques rares sources écrites provençales ou limitrophes de la Provence témoignent de leur existence au Moyen Âge. Dans l'inventaire des effets appartenant à Guillaume Roger, comte de Beaufort et d'Alès, en mars 1380, figure *unum magnum pulcherrimum cornu pro venando*. L'occurrence nous apprend que cette grande et belle corne est réservée à la chasse⁽¹³⁵⁾. D'après les recherches d'A. Lecoy de la Marche, les musiciens provençaux travaillant pour le roi René au XV^e siècle disposaient de cors de divers matériaux : corne, verre émaillé, bois⁽¹³⁶⁾. La rareté des sources relevées empêche cependant de construire un discours synthétique cohérent sur le sujet. De même, rien ne transparaît dans les sources avignonnaises dépouillées, mais nombreuses sont les enluminures et les tableaux du Moyen Âge illustrant des Saints, des Apôtres, des moines, etc., copiant les Saintes Écritures avec, à leurs côtés, des cornets pour l'encre taillées dans des extrémités distales de corne.

(131) Drôme, France.

(132) Forest, Bois 2000, p. 55-61.

(133) Pyrénées-Orientales, France.

(134) Forest, Bois 2000, p. 57 ; Forest 2000, p. 45.

(135) Papon 1777-1786, t. 3, pièce L. Guillaume Roger, comte de Beaufort et d'Alès était le neveu de Clément VI et le frère de Grégoire XI, deux papes du XIV^e siècle. Durant leurs pontificats, le siège de la papauté est à Avignon.

(136) Lecoy de la Marche 1875, t. 2, p. 135-136.

Les couteaux à manche de corne sont également absents des documents d'archives consultés. Les sources archéologiques et archivistiques avignonaises et plus largement provençales ne font état que de l'existence de manches en os, en ivoire, en bois, en bois de cervidé et en métal^[137]. Étienne Boileau dans le *Livre des métiers et des corporations de Paris* au XIII^e siècle n'indique pas non plus que les couteliers faiseurs de manches travaillent la corne. Il ne mentionne que l'os, l'ivoire et le bois^[138]. En revanche, dans les sources écrites provençales du XVIII^e siècle, la corne semble être une matière première très courante voire privilégiée pour l'élaboration des manches de couteaux puisque des objets de ce type sont régulièrement cités dans les inventaires de bien après-décès marseillais^[139].

Par ailleurs, la plupart des sources écrites avignonaises aujourd'hui dépouillées ne mentionnent l'usage et la circulation de la corne dans la cité du comtat Venaissin qu'à partir du XVI^e siècle, si l'on excepte les données collectées concernant les arcs et les arbalètes. Outre les biais possibles dans les sources d'archives antérieures, l'accroissement quantitatif progressif du nombre de sources écrites entre le XIII^e et le XVIII^e siècle, cette présence plus accrue de la corne dans les sources notariales de l'Époque moderne pourrait aussi être le reflet d'une intensification dans l'utilisation de ce matériau à partir de cette période. P. Haudrere emploie le terme de première mondialisation^[140] pour décrire cette période intensive d'échanges. En effet, l'ouverture de nouveaux marchés commerciaux, leur intensification et leur pérennisation entre les XVI^e-XVIII^e siècles entraînent des importations plus nombreuses et régulières de certains matériaux comme la corne, l'écaille, etc., venues d'Afrique, d'Inde, d'Asie plus lointaine, des petites Antilles françaises, etc. En parallèle, les connaissances évoluent et certains outils ou techniques comme les presses, les tours à perche et à pédale, les modes de chauffe, etc., se perfectionnent permettant notamment un travail à plus large échelle des matériaux pour un coût de production certainement moins important.

[137] Chazottes 2017, t. 1, p. 341 ; 352-357.

[138] Lespinasse (De), Bonnardot 1889, Titre XVII.

[139] Chazottes 2017, t. 1, p. 357-359 ; étude en cours dans le cadre d'une bourse post-doctorale financée par la Fondation Nestlé France.

[140] Haudrere 2006, section 1, introduction, google Book consulté le 13 septembre 2017. URL : https://books.google.fr/books?id=iTRAQAQBAJ&pg=PT6&hl=fr&source=gbs_toc_r&cad=4#v=onepage&q&f=fal

8. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Instruments de travail

Barone, 1976 :

R. Barone, *Anatomie comparée des mammifères domestiques, Tome 1, Ostéologie*, Lyon, École nationale vétérinaire, laboratoire anatomie, 1976, 811 p.

Sources imprimée et sources antérieures à 1900

Barthélémy, 1877 :

L. Barthélémy, « Inventaire du château des Baux », *Revue des sociétés savantes*, 6, 1877, p. 125-158.

Chadli, Hemrit (Trad.) 2005 :

A. Chadli (trad.), A. Hemrit (trad.), *Abrégé du Canon d'Avicenne, traduit de la langue arabe par A. Chadli et A. Hemrit*, Tunis, Es Simpect, 2005, 348 p.

Diderot, d'Alembert, 1751-1777 :

D. Diderot, J. le Rond d'Alembert, *Encyclopédie, ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres*, Paris, édit. mult. 1751-1777, m.p

Fontenelle (De), 1828, 18332 :

J. De Fontenelle, *Manuel du tanneur, du corroyeur, de l'hongroyeur et du boyaudier*, Paris, Roret, 1828, 18332, 413 p.

Godefroy, 2004 :

J. Godefroy, « Le château de Caseneuve. Son inventaire à la fin du règne d'Henry IV », *Archipal*, 54, 2004, p. 36-43.

L'escalopier (De) (Edit.), 1843 :

C. de L'Escalopier (Edit.), *Essai sur divers arts, Theophili presbyteri et monachi Libri III. Seu diversarum artium schedula*, Paris, Toulouse, Techener, Delion ; Leipzig, Brockhaus, Avenarius, 1843, 314 p.

La Lande (De), 1764 :

J. De la Lande, *Art du tanneur*, s. l., De l'imprimerie de H. L. Gerin et L. F. Delatour, 1764, 135 p.

Lecoy de la Marche 1875 :

A. Lecoy de la Marche, *Le Roi René, sa vie, son administration, ses travaux artistiques et littéraires*, Paris, Firmin-Didot frères, fils et Cie, 1875, vol. 2, 497 p.

Léméry, 1697 1717²:

N. Léméry, *Pharmacopée universelle, contenant toutes les compositions de pharmacie qui sont en usage dans la Médecine, tant en France que par toute l'Europe; leurs Vertus, leurs Doses, les manières d'operer les plus simples & les meilleurs, avec un lexicon pharmaceutique, plusieurs remarques nouvelles, Et des Raisonemens sur chaque Operation*, Amsterdam, Aux Dépens de la Compagnie, 1717, 758 p.

Lespinasse (De), Bonnardot, 1879:

R. de Lespinasse, F. Bonnardot, *Les métiers et corporations de la ville de Paris, XIII^e siècle, le livre des métiers d'Étienne Boileau*, Paris, Imprimerie Nationale, 1879, XXV-CLIV-420 p.

Maigne, Robichon, 1889, 1977²:

W. Maigne, Robichon, *Nouveau manuel complet du marqueteur, du tabletier et de l'ivoirier*, Paris, L. Laget, 1889, 1977, 428 p.

Meuve (De), 1679 1695²:

M. de Meuve, *Dictionnaire pharmaceutique ou apparat de médecine, pharmacie et Chymie: Avec deux tables tres commodes. L'une pour choisir les remedes propres à toutes les maladies et l'autre pour trouver l'explication des dictions latines, ou leurs synonymes contenu dans ce dictionnaire*, Lyon, Cl. Rey, 1695, 3 vol.

Nosban, Maigne, 1877:

Nosban, W. Maigne, *L'ébéniste du marqueteur et du tabletier*, Paris, Roret, 1877, 499 p.

Pansier, 1926:

P. Pansier, «Les gabelles d'Avignon de 1310 et 1397», *Annales d'Avignon et du comtat Venaissin*, 12^e année, 1926, p. 37-63.

Papon, 1777-1786:

J.-P. Papon, *Histoire générale de Provence dédiée aux états*, Paris, Chez Moutard, 1777-1786, 689 p. ; 630 p. ; 684 p. ; 864 p.

Paulin-Desormeaux, 1832:

M. A. Paulin-Desormeaux, *Manuel de l'armurier, du fourbisseur et de l'arquebusier ou traité complet et simplifié de ces arts*, Paris, Roret, 1832, 360 p.

Savary des Bruslons, 1723-1730, 1741²:

Savary Jacques, Savary Philémon-Louis, *Dictionnaire universel de commerce: contenant tout ce qui concerne le commerce se fait dans les quatres parties du monde...* Ouvrage posthume du Sieur Jacques Savary, continué sur les Mémoire de l'auteur, et donné au public par M. Philémon Louis Savary, Paris, Jacques Estienne, t. 1, 1723-1730, 1741², 1139 p.

Valicourt (De), 1848:

E. de Valicourt, *Nouveau manuel complet du tourneur: ou traité théorique et pratique de l'art du tour*, Paris, Roret, 1848, 2 volumes.

Weigel 1698:

J. C. Weigel, *Abbildung der gemein-nützlichen Haupt-Stände von denen Regenten und ihren so i Frieden-als Kriegs-Eeinten zugeordneten Bedienten an bisz auf Künstler und Hanwerker*, s.n., Regensburg, 1698, 212 pl.

Bibliographie, rapports de fouilles et travaux universitaires**Averbouh, 2000:**

A. Averbouh, *Technologie de la matière osseuse travaillée et implications paléolithologiques: l'exemple des chaînes d'exploitation du bois de cervidé chez les Magdaléniens des Pyrénées*, Thèse de doctorat en préhistoire-Ethnologie-Anthropologie, sous la direction de N. Pigeot, Paris 1, Panthéon-Sorbonne, 2000, 2 vol.

Chaoui-Derieux, Goret, 2018:

D. Chaoui-Derieux, J.-F. Goret, «De la campagne à la ville: évolution de l'artisanat des matières dures animales au Moyen Âge dans la France du Nord d'après les données archéologiques», dans M. Christensen, N. Goutas, F.-X. Chauvière (dir.), *Os, bois, ivoire et corne: l'exploitation des matières dures d'origine animale*, Artefact, Techniques, histoire et sciences humaine, 7, 2018, p. 95-105.

Chazottes, 2017:

M.-A. Chazottes, *Matières du quotidien, matières de luxe: os, bois de cerf, ivoire, nacre, corail, corne, fanon de baleine et écaille de tortue dans l'artisanat médiéval et postmédiéval en Provence à partir de l'étude conjointe des sources archéologiques, écrites et iconographiques*, Thèse

de doctorat sous la direction d'A. Hartmann-Virnich et d'H. Amouric, Aix-Marseille Université, 2017, 3 vol. (892 p., 674 p., 262 p.).

Chopelain, 2019 :

P. Chopelain, « Les fouilles de l'ancien hôpital général, pan d'une histoire oubliée », *Archéologia*, 577, 2019, p. 40-45.

Daimé 1998 :

J. Daimé, « L'arc en France au bas Moyen Âge : fabrication et technique », dans M.-C. Amouretti (dir.), *Artisanat et matériaux : La place des matériaux dans l'histoire des techniques*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1998, p. 61-74.

De Groote et al., s.d. :

K. De Groote Koen, J. Moens, B. Cooremans, K. Deforce Koen, A. Eryvynck, Lentacker An, *L'atelier d'un artisan arbalétrier actif entre 1489 et 1498 à Alost (Belgique)*, s.n., s.l., s.d., s.p.

Forest, 2000 :

V. Forest, « Cornes et matière cornée », dans J.-C. Béal, J.-C. Goyon (dir.), *Des ivoires et des cornes dans les mondes anciens, orient et occident*, Paris, De Broccard, 2000, p. 44-54.

Forest, Bois, 2000 :

V. Forest, M. Bois, « La corne et le fer : Éléments d'enquête », dans J.-C. Béal, J.-C. Goyon (dir.), *Des ivoires et des cornes dans les mondes anciens, orient et occident*, Paris, De Broccard, 2000, p. 55-61.

Gaborit-Chopin, 2000 :

D. Gaborit-Chopin, « Les valves de miroir d'ivoire gothiques et les thèmes profanes », dans G. Sennequier (dir.), *Miroirs : Jeux et reflets depuis l'Antiquité*, Paris, Somogy, éd. d'art, 2000, p. 120-123.

Goutas, 2004 :

N. Goutas, *Caractérisation et évolution du Gravettien en France par l'approche techno-économique des industries en matières dures animales : étude de six gisements du sud-ouest*, Thèse de doctorat en Préhistoire, Université Panthéon-Sorbonne, 2004, 2 vol.

Haudrère, 2006 :

P. Haudrère P., *Les Compagnies des Indes orientales : trois siècles de rencontre entre Orientaux et Occidentaux, 1600-1858*, Paris, Desjonquères, 2006, 276 p.

Krausz, 1992 :

S. Krausz Sophie, « L'exploitation artisanale de la corne de bovidés à l'époque gauloise : le témoignage des chevilles osseuses de corne de Levroux (Indre) », *Revue archéologique du Centre de la France*, 31, 1992, p. 42-55.

Lagabrielle, 2000 :

S. Lagabrielle, « Miroirs et « faiseurs de miroirs » au Moyen Âge et à la Renaissance », dans G. Sennequier (dir.), *Miroirs : Jeux et reflets depuis l'Antiquité*, Paris, Somogy, éd. d'art, 2000, p. 112-119.

Leroi-Gourhan, 1973 :

A. Leroi-Gourhan, *Evolution et technique : Milieu et technique*, Paris, Albin Michel 1973 (Rééd. 1945), 475 p.

MacGregor, 1985 :

A. MacGregor, *Bone Antler Ivory and Horn, The technology of skeletal materials since the roman period*, London, Croom Helm, 1985, 245 p.

Malgouyres, 2014 :

P. Malgouyres, *Armes européennes : histoire d'une collection au musée du Louvre*, Paris, Louvre, Gourcuff Gradenigo, 2014, 190 p.

Pécout et al. 2011 :

T. Pécout, F. Michaud, C. Roux, L. Verdon, A. Mailloux, *L'enquête générale de Leopardo da Foglio en Provence centrale (novembre-décembre 1132 et juin-août 1333)*, Paris, CTHS, 2011, 955 p. (Collection de documents inédits sur l'histoire de France, section d'histoire et de philologie des civilisations médiévales, série in-8°, vol. 57)

Pomel, 2010 :

F. Pomel, *Cornes et plumes dans la littérature médiévale : attributs, signes et emblèmes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, 424 p.

Poplin, 1992 :

F. Poplin, « La corne des épingles », dans D. Schaad (dir.), *Le Trésors d'Eauze (Gers)*, Toulouse, Association pour la promotion du patrimoine archéologique et historique en Midi-Pyrénées, 1992, p. 359-361.

Provenzano, 2001 :

N. Provenzano, *Produits, techniques et productions à l'âge du bronze : l'industrie osseuse dans les Terramares de la moyenne vallée du Pô*, Thèse de doctorat en Préhistoire, Université de Provence, sous la direction de R. Chenorkian, 2001, 2 vol.

Rabovyanov, 2016 :

D. Rabovyanov, «Crossbow Bone Plate from Medieval Trapezitsa in Veliko Tarnovo», *Journal of the Historic Crossbow*, 2016, p. 11-16.

Rijkelijhuizen, 2013 :

M. Rijkelijhuizen, «Horn and hoof - Plastics of the Past, The Use of Horn and Hoof as Raw Material in the Late and Post-Medieval Periods in the Netherlands», dans *The Sound of Bones, Proceedings of the 8th Meeting of the ICAZ Worked Bone Research Group in Salzburg 2011*, Salzburg, Universität Salzburg, Fachbereich Alterumswissenschaften, 2013, p. 217-226.

Rodet-Belarbi, 2000 :

I. Rodet-Belarbi, «Un atelier de la corne «La Licorne» à Lesparrou (Ariège)», dans J.-C. Béal, J.-C. Goyon (dir.), *Des ivoires et des cornes dans les mondes anciens*, Paris, De Broccard, 2000, p. 85-92.

Serdon, 2005 :

V. Serdon, *Armes du diable : arcs et arbalètes au Moyen-Âge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, 335 p.

Thuaudet, 2015 :

O. Thuaudet, *Les accessoires métalliques du vêtement et de la parure de corps en Provence du XI^e au XVI^e siècle*, Thèse de doctorat en archéologie médiévale sous la direction d'A. Hartmann-Virnich, Aix-Marseille Université, 2015, 5 vol.

Documents d'archives**Archives municipales, Avignon :**

AM Avignon, CC1008
AM Avignon, CC109
AM Avignon, E. Pintat 15-502
AM Avignon, E. Pintat 35bis-1134

Bibliothèque Ceccano, Avignon :

Ms 1628, f° 1 r°-16 v°

Bibliothèque Inguibertine, Carpentras :

Ms 882

Archives départementales des Bouches-du-Rhône, Marseille :

AD BDR, 2 B 829, acte n° 141
AD BDR, 2 B 789, f° 119 r°-172 r°

Archives départementales des Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence :

AD BDR, 306 E 227, non folioté
AD BDR, 303 E 175, f° 1806 r°
AD BDR Aix-en-Provence, 309 E 172, f° 276 r°
AD BDR Aix-en-Provence, B 1938

Archives départementales du Vaucluse, Avignon :

AD V, Avignon, 3 E 38 1085, f° 20 r°- 20 v°
AD V, Avignon, 3 E 12 1407, cahier 2, f° 134 v° - 135 v°

Sources numériques

www.peignecorne.com

<https://www.thomasliorac.com/fr/>

<https://skd-online-collection.skd.museum/Details/Index/290415>

<http://www.nuernberger-hausbuecher.de>

https://books.google.fr/books?id=iTRAQAAGBAJ&pg=P T6&hl=fr&source=gbs_toc_r&cad=4#v=onepage&q&f=fals

LandArc

Siège social :

1 rue Jean Lary
32500 Fleurance
Tel. 05 62 06 40 26
archeologie@landarc.fr
N° Siret : 523 935 922 00014



Correspondant nord :
7 rue du 11 novembre
77920 Samois-sur-Seine
archeologie@landarc.fr

www.landarc.fr

ISSN 2272-7817



9 772272 781024